

Conseil Général Département du Nord

CONSEIL GENERAL

REUNION DES 15 ET 16 JANVIER 2007

PROCES-VERBAL

-=-=-

Le Conseil Général s'est réuni à l'Hôtel du Conseil Général les 15 et 16 janvier 2007 sous la présidence de Monsieur Bernard DEROSIER, Président du Conseil Général.

Nombre de membres en exercice: 79

Etaient présents : Jean-Pierre ALLOSSERY, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Gérard BOUSSEMART, Guy BRICOUT, Rose-Marie CABY, Jean-Jacques CANDELIER, Joël CARBON, Michel CARNOIS, Bernard CARTON, Jean-Luc CHAGNON, Erick CHARTON, René CHER, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, René DECODTS, Jean-Pierre DECOOL, Jean-Claude DELALONDE, Michel-François DELANNOY, Patrick DELNATTE, Monique DENISE, Marie DEROO, Bernard DEROSIER, Albert DESPRES. DETAVERNIER, Philippe DRONSART, André DUCARNE, Liliane DURIEUX, FAUGARET, Georges FLAMENGT, Josette FRUCHART, Betty GLEIZER, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESEBROECK, Dominique HALLYNCK, Laurent HOULLIER, Jacques HOUSSIN, Jean JAROSZ, Patrick KANNER, Jean-René LECERF, Philippe LETY, René LOCOCHE, Didier MANIER, Jacques MARISSIAUX, Jacques MICHON, Luc MONNET, Béatrice MULLIER, Pierre NAVEAU, Philippe PARESYS, Rémi PAUVROS, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Alain POYART, Roméo RAGAZZO, Guy RENAUX, Daniel RONDELAERE, Jean SCHEPMAN, Jean-Jacques SEGARD, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Fabien THIEME, Danièle THINON, Alex TÜRK, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Jocya VANCOILLIE, Michel VANDEVOORDE, Denis VINCKIER

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Paul BLONDEL donne pouvoir à Jean-René LECERF, Noël DEJONGHE donne pouvoir à Michel-François DELANNOY, Brigitte GUIDEZ-SORLIN donne pouvoir à Patrick KANNER, Michel KACZMAREK donne pouvoir à René CHER, Paul RAOULT donne pouvoir à Jean-Luc CHAGNON, Patrick ROY donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Liliane DURIEUX

LUNDI 15 JANVIER 2007

Monsieur le Président ouvre la séance à 14 heures 05 et demande à Monsieur Laurent HOULLIER, qui présente ses meilleurs vœux pour l'année 2007, de procéder à l'appel nominal.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée Départementale peut valablement délibérer.

Monsieur le Président indique que Monsieur Albert DENVERS, qui a notamment été Président du Conseil Général du Nord de 1973 à 1985, est décédé le 31 décembre dernier. Il lui rend hommage pour l'ensemble de son action et demande à l'Assemblée Départementale de respecter quelques instants de silence.

Monsieur le Président souhaite une bonne année 2007 aux Conseillers Généraux.

Monsieur le Président souligne l'arrivée dans l'administration départementale de Monsieur Claude PERRONNE, nouveau Payeur Départemental.

Evoquant le décret du 15 novembre 2006 qui renforce la réglementation applicable à l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, Monsieur le Président indique qu'une circulaire relative à l'application de cette réglementation est actuellement en préparation et signale que le règlement intérieur sera modifié afin d'intégrer l'interdiction de fumer sur les lieux de travail des services départementaux. Il ajoute qu'un ensemble de mesures de sensibilisation, d'incitation et d'accompagnement à l'arrêt du tabac sera mis en œuvre par le Département pour les agents fumeurs qui le souhaitent.

Monsieur le Président adresse ses condoléances attristées à la famille de Monsieur Georges BRICE, ancien Conseiller Général, qui est décédé à la fin de la semaine dernière ainsi qu'à Monsieur René CHER pour le décès de sa mère le 3 janvier dernier.

Monsieur le Président déplore la récente décision de l'Etat de supprimer, à la rentrée prochaine, un certain nombre de postes d'enseignants dans l'Académie de Lille.

Monsieur le Président fait remarquer que Monsieur PERCHERON, Président du Conseil Régional, suggère qu'à titre expérimental, le nombre de professeurs soit maintenu dans l'Académie afin d'organiser un temps de soutien pour les collégiens et lycéens en difficultés scolaires. Il précise qu'il souscrit à cette proposition et souhaite que le Ministère de l'Education Nationale et le Rectorat la prenne en considération.

En ce qui concerne l'ex.RN 42 devenue la RD 642, Monsieur le Président fait observer que le Département, qui a décidé d'engager des moyens afin d'assurer les travaux nécessaires pour les contournements prévus initialement par l'Etat, se heurte aux premières difficultés suite à un avis défavorable du Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature.

Monsieur le Président souligne avec regret qu'il a reçu, le 29 décembre dernier, un courrier de Monsieur le Préfet l'informant de sa décision de transférer au Département le carrefour Coubertin à La Madeleine ainsi que la portion de la RN 2002, entre la RN 2 et la RN 49, sur le territoire des communes de Maubeuge, Louvroil et Rousies.

Monsieur le Président évoque quelques éléments calendaires :

- Du 18 au 26 janvier : Cérémonies des vœux aux assistants familiaux
- Du 11 janvier au 17 février : Forums des collégiens
- Le 29 janvier : Séance Plénière

Monsieur le Président rappelle que Monsieur Charles BEAUCHAMP était intervenu lors de la réunion de la Séance Plénière du 27 novembre dernier pour dénoncer la privatisation du service public de l'énergie et en particulier la fusion entre GDF et Suez. Il indique qu'il a relayé ses inquiétudes auprès du Premier Ministre et précise que ce dernier l'a informé avoir signalé la démarche au Ministre délégué à l'Aménagement du Territoire ainsi qu'à celui délégué au Budget et à la réforme de l'Etat.

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la réunion du 27 novembre dernier qui, sans observation, est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS D'ACTUALITE

Monsieur Jacques HOUSSIN signale qu'un article récent d'un magazine fait état de la baisse démographique des collégiens dans le département du Nord ainsi que d'une étude qui aurait été lancée par Monsieur le Président afin d'analyser les éventuelles possibilités de regroupement de collèges.

Monsieur HOUSSIN rappelle que le Groupe Union Pour le Nord demande, depuis plusieurs années, de procéder à des regroupements de collèges qui tiennent compte de la baisse démographique et souhaite avoir des précisions sur cette étude

Monsieur le Président indique qu'il n'a jamais entendu le Groupe Union Pour le Nord suggérer des regroupements de collèges.

Monsieur le Président fait observer qu'une étude sur la baisse des effectifs, réalisée conjointement entre l'Education Nationale et les services du Département, a été annoncée et transmise aux responsables de Groupes il y a quelques temps.

Monsieur Serge VAN DER HOEVEN fait remarquer que le Ministère de la Cohésion Sociale a annoncé un Plan d'action renforcé pour 2007 concernant le logement des personnes accueillies en urgence et souligne qu'il convient de rester vigilant sur les suites qui seront données à ces propositions.

Monsieur VAN DER HOEVEN réitère la proposition du Groupe Communiste relative à la création d'un grand service public du logement et de l'habitat.

Monsieur Michel-François DELANNOY indique que la question du logement préoccupe un nombre important de Français. Il souligne les actions médiatiques de ces dernières semaines et fait observer que le Gouvernement a improvisé des réponses assez surprenantes.

Monsieur DELANNOY souhaite que l'Etat revalorise sa contribution au Fonds Départemental de Solidarité Logement.

Monsieur le Président signale que lors du débat sur le projet de loi pour l'engagement national sur le logement en avril 2006, un amendement du Groupe Socialiste au Sénat visant à mettre en place l'opposabilité du droit au logement n'avait pas été retenu.

Monsieur le Président soulève la question de l'application de ce droit au logement opposable et estime qu'il doit être construit avec tous les acteurs du Logement.

Monsieur le Président indique que le Département mettra en œuvre les différents dispositifs afin de favoriser le maintien et l'accès au logement pour les personnes les plus en difficultés.

Sur la question du taux d'encadrement dans les établissements scolaires de l'Académie de Lille, Monsieur Denis VINCKIER estime que l'Etat ne peut pas supprimer autant de postes dans une région où les résultats scolaires restent inférieurs aux objectifs et aux moyennes nationales. Il demande que la répartition des moyens soit plus juste.

Monsieur Bernard BAUDOUX considère que la proposition de supprimer 701 postes pour la rentrée 2007 dans l'Académie de Lille est inacceptable. Il souhaite que l'Assemblée Départementale manifeste son soutien aux enseignants et intervienne auprès du Ministre en exigeant l'annulation de cette proposition.

Monsieur Daniel RONDELAERE fait remarquer que les suppressions de postes d'enseignants concernent les collectivités locales puisque les communes et le Département participent financièrement à la mise en place de programmes de soutien à la scolarité et de réussite éducative dans le cadre de la politique de la Ville. Il estime que l'Etat, qui a la responsabilité d'aider les élèves les plus en difficultés pendant le temps scolaire, se dérobe encore une fois en supprimant des postes.

Monsieur RONDELAERE demande à Monsieur le Président de relayer ses préoccupations auprès du Gouvernement.

Monsieur le Président rappelle qu'il s'est exprimé sur ce sujet au début de la réunion et précise qu'il interpellera le Premier Ministre sur cette question.

Monsieur Luc MONNET signale que, depuis quelques semaines, plusieurs Conseillers Généraux ont été interpellés par des personnes venant de recevoir des courriers du Conseil Général leur demandant de payer des sommes indûment perçues au titre de l'APA. Il estime que cette démarche du Département est légitime mais souhaite toutefois que celui-ci fasse preuve de compréhension en acceptant des paiements étalés ou différés en fonction des possibilités de chacun.

Monsieur Fabien THIEME fait remarquer qu'au moment de la mise en œuvre de l'APA, le Département a appliqué strictement la loi en attribuant une allocation forfaitaire.

Monsieur THIEME fait observer qu'une unité de travail, comprenant une dizaine d'agents et consacrée au remboursement des indus, a été mise en place en octobre 2006 et souligne une mise à disposition des services départementaux.

Monsieur le Président ajoute que les formules les mieux adaptées peuvent être recherchées en liaison avec le Payeur Départemental.

Madame Marie DEROO souligne le protocole d'accord signé le 13 octobre 2005 concernant l'accueil et la prise en charge des mineurs isolés étrangers. Elle interroge Monsieur le Président sur le dispositif mis en place par le Département et sur ce qui se passe lorsque les jeunes mineurs atteignent leur majorité.

Monsieur Jean-Luc CHAGNON rappelle que la mise en place du protocole en 2005 s'est faite dans un contexte très particulier et met en exergue la loi relative à l'immigration de 2003.

Monsieur CHAGNON précise que le Département a mis en place un dispositif qui a permis d'accueillir au cours des six premiers mois de l'année 2006 un peu plus de 70 jeunes. Il signale que depuis septembre 2006, deux structures d'accueil ont commencé à prendre en charge l'hébergement de ces jeunes.

Monsieur CHAGNON fait observer que la plus grande difficulté pour ces jeunes réside dans leur devenir et considère qu'il est indispensable de répondre à leur situation et de faire en sorte qu'ils puissent s'intégrer sur le territoire.

Monsieur Jean-Pierre DECOOL indique que le Conseil Général du Nord a pris l'initiative de diminuer significativement le montant de la subvention de fonctionnement attribuée annuellement à l'Union départementale fédérée des associations pour le don du sang bénévole du Nord, alors que le nombre d'associations affiliées est en constante augmentation. Il souhaite que le Département reconsidère la situation de cet organisme de manière à lui attribuer un complément de financement.

Monsieur Jean-Luc CHAGNON signale que le Département est le seul financeur public à intervenir pour cette association et précise que cela se fait hors des compétences départementales. Il ajoute que cette association se porte bien sur le plan financier.

Monsieur CHAGNON souligne que l'investissement du Département dans le champ de la Santé se fait dans beaucoup de domaines et fait remarquer que le financement augmente pour de nombreuses associations en 2007.

Monsieur le Président ajoute que les associations de donneurs de sang auront toujours le soutien du Département.

Monsieur le Président informe les Conseillers Généraux que les Présidents de Groupe ont été destinataires d'un courrier leur fournissant des éléments statistiques sur les recours contentieux de refus ou de suspension du RMI.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES BUDGET PRIMITIF 2007

Monsieur le Président indique que le débat d'orientations budgétaires va être organisé comme l'an dernier et présente cette formule.

Monsieur le Président signale que l'année 2007 va être marquée par un triple impact financier :

- les conséquences des transferts de charges,
- la montée en puissance de plusieurs dispositifs sociaux du fait de l'augmentation du nombre de bénéficiaires,
- la nécessité de poursuivre la mise en œuvre des politiques départementales indispensables à l'amélioration de la vie quotidienne des Nordistes.

Monsieur le Président fait remarquer que les transferts de charges génèrent une augmentation des frais de fonctionnement, induisent une réorganisation des services départementaux et sont insuffisamment compensés par l'Etat. Il évoque l'exemple du transfert du Revenu Minimum d'Insertion.

Monsieur le Président précise que d'autres évolutions auront un impact direct sur les dépenses du Département et souligne l'exemple de l'entrée en vigueur de l'ensemble du dispositif législatif et réglementaire relatif au statut des assistants familiaux.

Monsieur le Président signale que les recettes et plus particulièrement celles de fiscalité directe font aussi l'objet de dispositions nouvelles pour l'année 2007. Il fait observer que la part des recettes sur laquelle le Département peut jouer est de plus en plus petite.

Monsieur Patrick KANNER attire l'attention des Conseillers Généraux sur le Fonds Départemental d'Aménagement du Nord ainsi que sur le Fonds Départemental de Solidarité Territoriale. Il précise que le bilan 2006 des attributions FDAN et FDST met en exergue une répartition équitable et indique qu'il proposera la reconduction de ces deux fonds à hauteur de 10 M€ chacun.

Monsieur KANNER souligne qu'une charte départementale est en cours d'élaboration en ce qui concerne l'aménagement foncier des terres agricoles et fait remarquer, s'agissant de la maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage, que les engagements contractualisés par le Département au titre du Contrat de Plan 2000-2006 ont été intégralement respectés. Il ajoute que les aides seront maintenues pour les autres politiques agricoles dans le cadre d'un partenariat étroit avec la Chambre d'Agriculture.

Monsieur KANNER fait observer que l'année 2007 sera marquée par l'achèvement de l'important programme de restructuration du Laboratoire Départemental Public.

En ce qui concerne les politiques urbaines, Monsieur KANNER indique que l'inadaptation progressive du paysage urbain, depuis ces 30 dernières années, nécessite une forte mobilisation des moyens.

Monsieur KANNER précise que la contribution départementale à l'ingénierie de projet sera orientée, pour la période 2007-2013, vers des thèmes spécifiques et prioritaires.

Concernant les transports, Monsieur KANNER signale que le Département est confronté à de nouveaux défis et soulève la question du financement de cette politique. Il ajoute qu'une délibération cadre sera présentée lors de la réunion de la Séance Plénière du 29 janvier prochain.

Monsieur Didier MANIER fait remarquer que les transferts de l'Etat auront un certain nombre de conséquences pour les services du Département et indique que le budget des Affaires Générales n'y fait pas exception. Il précise cependant qu'un travail de rationalisation des dépenses a été fait et souligne l'efficacité du travail accompli par les services.

Monsieur MANIER signale que le budget des Affaires Générales s'élève à 55,5 M€ en investissement et à 34,5 M€ en fonctionnement.

Concernant le patrimoine immobilier du Département, Monsieur MANIER souligne une augmentation de 39 % sur l'investissement et évoque quelques grandes réalisations pour 2007. Il ajoute que le budget de fonctionnement diminue de 3,2 % malgré une progression des dépenses d'énergie de 11 %.

En ce qui concerne l'administration générale, Monsieur MANIER fait observer une baisse de 8,57 % de l'investissement et de 2,53 % du fonctionnement.

S'agissant de l'informatique, Monsieur MANIER indique que le budget de l'investissement augmente de 29 % et souligne une hausse limitée à 3,82 % pour le fonctionnement.

Monsieur Fabien THIEME signale que l'année 2007 sera marquée par la mise en œuvre du volet gérontologique du Schéma d'Organisation Sociale et Médico-Sociale 2007-2011 et attire l'attention des Conseillers Généraux sur celui-ci.

Monsieur THIEME souligne que l'évaluation du dispositif de coordination gérontologique menée durant l'année 2006 s'est traduite par un certain nombre de propositions dont celle de la couverture du territoire départemental. Il évoque les 4 principes essentiels issus de la refonte du dispositif et précise qu'ils doivent être concrétisés dès l'année 2007.

Monsieur THIEME rappelle que, conformément au résultat de la concertation engagée avec les fédérations de l'aide à domicile en 2005 et 2006, les services à domicile sont tarifés depuis la fin de l'année 2006 et fait remarquer que cette mise en place s'inscrit dans un nouveau contexte.

Monsieur THIEME indique que l'accent sera mis dès l'année 2007, en liaison avec la mise en œuvre du schéma gérontologique, sur le développement de l'accueil à domicile, de structures modernes, de l'information et de la qualité de vie des aînés ainsi que sur la nécessité de créer les conditions pour que l'Etat soit présent sur cette question des personnes âgées.

En ce qui concerne la politique sportive, Madame Jocya VANCOILLIE signale qu'elle souhaite proposer des ajustements qui pourraient se traduire dès 2007 par des nouvelles modalités d'intervention pour le sport scolaire, les équipes de haut niveau et les centres de formation ainsi que pour le sport de proximité. Elle fait remarquer que ces propositions feront l'objet d'un débat lors de la réunion de la prochaine Séance Plénière.

Madame VANCOILLIE précise que pour 2007, il est proposé d'inscrire, en matière sportive, 1 150 762 € en crédit de paiement avec une autorisation de programme de 6 700 000 € qui permettrait de réaliser environ une quarantaine d'équipements par an.

En ce qui concerne le tourisme, Madame VANCOILLIE met en exergue la volonté de durabilité et d'accessibilité dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Développement Touristique Durable. Elle fait observer l'objectif de proposer en 2007 une refonte de l'aide à l'hébergement touristique et ajoute qu'un séminaire Tourisme et Handicap sera organisé le 11 mai prochain.

Madame VANCOILLIE souligne un taux de consommation de 94 % pour l'année 2006 et signale que pour 2007, les crédits de paiement s'élèveront à 6 064 347 €, soit une augmentation de 2,09 %.

S'agissant de l'aménagement de la station du Val Joly, Madame VANCOILLIE fait remarquer qu'un conseil de développement, mis en place par Monsieur le Président, permettra de mettre en réseau l'ensemble des équipements et des structures. Elle précise que les crédits de paiement augmenteront de plus de 126 % en 2007 afin de tenir compte de la montée en puissance du projet de la station.

Monsieur Jean SCHEPMAN souligne avec inquiétude les difficultés financières de l'Institution Interdépartementale des Wateringues.

Concernant les Espaces Naturels Sensibles, Monsieur SCHEPMAN indique que la consommation des crédits a largement dépassé les recettes en 2006 et fait observer que cette tendance va se confirmer en 2007.

S'agissant de l'Agenda 21, Monsieur SCHEPMAN signale le lancement d'un troisième programme d'actions et d'une évaluation de la politique en 2007. Il informe les Conseillers Généraux d'une initiative nationale et les invite à éteindre toutes leurs lumières le 1^{er} février prochain à 19 heures 55 afin de lancer une mobilisation citoyenne pour lutter contre les changements climatiques.

Monsieur SCHEPMAN fait remarquer que la politique relative aux déchets sera étendue cette année à la réhabilitation des anciennes décharges brutes et aux ressourceries. Il fait observer que pour 2007, des crédits sont prévus pour l'acquisition de poubelles à tri sélectif dans les collèges ainsi que pour la lutte contre les moustiques.

Monsieur SCHEPMAN souligne un budget global de l'ordre de 13,5 M€ et indique que la très légère diminution des crédits de paiement par rapport à 2006 est dû à une gestion rigoureuse des autorisations de programme.

Monsieur Michel-François DELANNOY fait observer que l'année 2006 a été marquée par des efforts soutenus du Département en matière de lutte contre les exclusions.

Monsieur DELANNOY précise que le budget 2007 va se traduire par la poursuite des efforts développés autour de l'accompagnement de plus en plus individualisé du parcours des allocataires du RMI. Il indique qu'un certain nombre de moyens va être concentré autour de l'accès à l'emploi durable des allocataires du RMI.

Monsieur DELANNOY signale que les nouvelles modalités de mise en œuvre du Fonds de Solidarité Logement vont être développées au cours de l'année 2007.

Monsieur DELANNOY ajoute que la nouvelle convention entre le Département et les centres sociaux sera mise en œuvre afin de renforcer le lien social.

Monsieur Renaud TARDY fait observer que le contexte est particulièrement difficile dans le domaine culturel.

Monsieur TARDY propose de maintenir l'effort financier du Département en direction du soutien à la vie culturelle.

Monsieur TARDY soulève la question du Schéma départemental de l'enseignement artistique. Il signale que les petits musées feront l'objet d'une attention particulière en 2007 et souligne plusieurs commémorations durant cette année.

Monsieur TARDY précise qu'une nouvelle orientation

budgétaire sera proposée dans le courant de l'année sur les conditions dans lesquelles le Département financera les événements culturels locaux.

Monsieur TARDY met en exergue une gestion serrée en ce qui concerne les politiques transversales, les musées et le forum départemental des sciences.

Monsieur Bernard BAUDOUX note que près de 90 % des crédits inscrits ont été consommés en 2006 pour les opérations de construction et de reconstruction des collèges et indique que 178 M€ sont proposés pour 2007. Il rappelle que toutes les opérations de reconstruction ou de restructuration lourde se feront dans le cadre de la certification HQE.

Monsieur BAUDOUX souligne le programme de requalification des demi-pensions et met en exergue l'importance de la restauration scolaire. Il attire l'attention des Conseillers Généraux sur le Plan de maîtrise de l'énergie.

Monsieur BAUDOUX signale que le Département réalisera en 2007, comme les années précédentes, un programme de grosses réparations et ajoute que l'équipement des collèges en classes pupitres se poursuivra. Il informe les Conseillers Généraux que des études sont en cours.

Monsieur BAUDOUX précise que le montant global des crédits de fonctionnement est proposé à hauteur de 71,5 M€. Il fait remarquer que les collèges qui ont des fonds de réserve importants ne doivent pas s'attendre à beaucoup de sollicitude de la part du Conseil Général et conclut en évoquant les transports scolaires.

Madame Danièle THINON fait observer que le travail sur l'innovation mené par le Département depuis 2005 va s'accentuer en 2007.

Madame THINON indique que le Département va continuer à développer les Ruches d'entreprises et précise que cette volonté explique la hausse de 52,3 % en investissement du budget Développement Economique.

Evoquant la station du Val Joly, Madame THINON note l'effort du Département pour doter le bassin d'emploi d'équipements essentiels pour le développement d'activités.

Madame THINON met en exergue la participation du Département au Schéma Régional de Développement Economique.

S'agissant du Plan Routier Départemental, Monsieur Rémi PAUVROS souligne une proposition globale de 70 M€ pour l'année 2007 en ce qui concerne son application et note une consommation des crédits de 84 % en 2006. Il propose, compte tenu des aléas climatiques, de garder une perspective d'une vingtaine de millions d'euros sur l'ensemble du fonctionnement.

Concernant le Plan des Routes Nationales Transférées, Monsieur PAUVROS pense qu'il serait raisonnable de prévoir, pour 2007, une somme se rapprochant de 57 M€ compte tenu des dossiers engagés. Il propose, s'agissant de l'entretien, de réaffecter les crédits alloués par l'Etat.

Monsieur PAUVROS fait observer des investissements de l'ordre de 8 M€ en matière d'assainissement et de pôles multimodaux.

Monsieur Daniel RONDELAERE fait remarquer que l'année 2006 a été marquée par l'arrivée de nouvelles catégories d'agents dans le cadre des transferts de compétences et ajoute que le Département a développé de nouvelles politiques.

Monsieur RONDELAERE indique que pour 2007, le budget primitif Ressources Humaines devrait s'élever à plus de 302 M€, soit une augmentation de 23 % par rapport à 2006. Il fait observer que trois séries de mesures expliquent cette hausse.

Monsieur RONDELAERE signale que plusieurs catégories de personnels seront transférées en 2008 et les années suivantes.

Rappelant que le handicap devait faire l'objet d'une attention particulière durant le mandat présidentiel, Monsieur Albert DESPRES souligne que le Département a hérité d'une situation floue et en grande partie inadaptée aux besoins des personnes handicapées.

Monsieur DESPRES signale que le budget s'élèvera à 206 594 000 €, soit une augmentation de 3,39 %.

Monsieur DESPRES précise que l'année 2007 sera marquée par la mise en œuvre du volet Personnes Handicapées de l'organisation sociale et médico-sociale 2007-2011 et ajoute que les ambitions de prise en charge des demandes des personnes handicapées seront confirmées et renforcées grâce aux moyens spécifiques mis en œuvre dès 2006, notamment avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées et la Prestation Compensatoire du Handicap.

Monsieur DESPRES présente les grandes lignes des orientations budgétaires pour l'année 2007.

Monsieur DESPRES souligne les mesures nouvelles sur lesquelles le Département va mettre l'accent et précise qu'elles s'inspirent notamment de la mise en œuvre du volet Handicap du Schéma d'Organisation Sociale et Médico-Sociale.

Madame Delphine BATAILLE indique que les propositions budgétaires pour 2007 concernant la délégation Jeunesse s'élèvent à 34 042 861 €, soit une augmentation de1,75 % par rapport à 2006. Elle fait observer que la prévention spécialisée représente une part importante de ce budget.

Madame BATAILLE attire l'attention des Conseillers Généraux sur le logement des jeunes ainsi que sur les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle, de citoyenneté et de loisirs. Madame BATAILLE signale que les politiques départementales en faveur des jeunes sont multiples et pense qu'il faut s'appuyer sur la transversalité et la coordination de l'ensemble des interventions départementales. Elle précise que les propositions qui seront avancées dans le Plan Jeunesse iront dans ce sens.

Monsieur Jean-Luc CHAGNON présente les chiffres du budget qui relève de sa délégation.

Monsieur CHAGNON attire l'attention des Conseillers Généraux sur le volet Enfance-Famille et souligne le Plan d'action 2007 pour l'accueil familial. Il met en exergue trois objectifs stratégiques importants pour 2007 et évoque plusieurs propositions qui sont inscrites pour les réaliser.

Sur le volet Santé, Monsieur CHAGNON fait remarquer que le budget primitif 2007 est en diminution et mentionne les trois orientations du Plan Santé Solidarité 2006-2011. Il met en exergue l'augmentation, en 2007, des bilans de santé réalisés en collaboration avec l'unité mobile Pasteur.

Monsieur le Président remercie Messieurs les Vice-Présidents et donne la parole à Monsieur Jean-Marc GOSSET pour commencer le débat.

Monsieur Jean-Marc GOSSET fait observer que l'attribution de compétences relevant exclusivement de la responsabilité du Département permet d'agir avec plus d'efficacité, de cohérence et de lisibilité.

Monsieur GOSSET rappelle que l'Exécutif Départemental a été confronté à d'immenses difficultés lors de la création de l'APA et souligne que les compétences nouvelles qui sont aujourd'hui accordées aux Départements s'inscrivent dans un contexte totalement différent.

Monsieur GOSSET fait remarquer que le Département aura les moyens de mettre en œuvre la Prestation de Compensation du Handicap et d'ouvrir au public, dans les meilleures conditions possibles, la future Maison Départementale du Handicap à Villeneuve d'Ascq.

Monsieur GOSSET considère que la politique d'insertion du Département nécessitera un effort particulier car les résultats présentés ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Monsieur GOSSET précise qu'une augmentation de l'ordre de près de 40 M€ pour leRMI et les contrats d'avenir est annoncée pour 2007 et indique qu'il aurait été souhaitable d'avoir une présentation détaillée des dépenses avec une répartition claire entre le RMI, les contrats d'avenir et les actions de lutte contre les exclusions, ainsi qu'un chiffre global qui tienne compte de ces trois missions.

Monsieur GOSSET s'interroge, par ailleurs, à propos de l'augmentation du nombre d'allocataires du RMI qui est annoncée ainsi que sur les perspectives en terme de nombre de contrats d'insertion conclus et plus particulièrement en ce qui concerne les contrats d'avenir. Il fait remarquer qu'un

bilan de la mise en œuvre du programme départemental d'insertion a été annoncé depuis plusieurs mois.

S'agissant de l'APA, Monsieur GOSSET met en exergue une stabilisation, voire une légère diminution, du montant consacré au versement de l'allocation en 2006 et précise que, parallèlement, les recettes attribuées par l'Etat au titre de la compensation sont en augmentation.

Monsieur GOSSET souligne avec satisfaction que le Département réalise un effort significatif afin de mettre en place les formations nécessaires dans le cadre de la revalorisation de la fonction d'assistant familial.

Attirant l'attention sur le Plan Départemental Solidarité-Santé 2006-2011, Monsieur GOSSET regrette la diminution des crédits consacrés à la prévention.

Monsieur Jacques MICHON remercie Monsieur le Directeur Général et les services pour la clarté des documents fournis.

En ce qui concerne le fonctionnement, Monsieur MICHON fait remarquer que les prévisions de taux de réalisation 2006 témoignent de la sincérité et de la transparence des prévisions budgétaires et considère que le montant des dépenses prévues pour assumer les transferts de charges décidés unilatéralement par l'Etat n'était pas exagéré.

Concernant l'évolution des dépenses pour 2007, Monsieur MICHON signale que l'augmentation se situera globalement à hauteur de 159,3 M€ et précise que près de 107M€ sont dus aux transferts de charges.

Monsieur MICHON attire l'attention des Conseillers Généraux sur la question de l'emploi.

Monsieur MICHON met en exergue les errements de l'Etat et souligne que ce sont, dans la plupart des cas, les Collectivités Locales qui en supportent les conséquences.

En ce qui concerne l'investissement, Monsieur MICHON fait observer que les prévisions de taux de réalisation de l'exercice 2006 sont très intéressantes. Il indique que les inscriptions budgétaires supplémentaires représentent presque 100 M€ pour 2007 et précise que cela démontre la volonté du Département de poursuivre son rôle majeur d'aménageur du Nord.

Monsieur Dominique HALLYNCK précise que la quasi-totalité des Vice-Présidents avait annoncé, l'an dernier, de nouvelles politiques ou orientations et souligne que cette année, les interventions ont plutôt portées sur la poursuite des politiques, voire sur la diminution des crédits.

Monsieur HALLYNCK fait remarquer que la politique concernant l'aide aux équipements sportifs, qui est désormais prévue de manière plus précise, avait été annoncée au Débat d'Orientations Budgétaires 2006 et n'avait été suivie d'aucune délibération.

Monsieur HALLYNCK signale que le débat sur les dépenses intervient avant celui sur les recettes et pense que dans le contexte actuel, qui est difficile pour une large part de la population, il faudrait peut-être d'abord soulever la question des moyens disponibles afin d'ajuster ensuite les dépenses en conséquence.

Monsieur HALLYNCK indique que le Groupe UDF et apparentés souhaite, au contraire des années précédentes qui ont connu des hausses successives de la fiscalité départementale, une pause fiscale pour 2007.

Monsieur HALLYNCK pense qu'il faut réfléchir au décroisement des financements dans certaines politiques et ajoute que des économies de fonctionnement doivent être recherchées.

Monsieur HALLYNCK considère que les investissements présentés sont justifiés et doivent se poursuivre. Il estime que le recours à l'emprunt sera nécessaire et souligne l'exemple du financement du Plan spécial pour les routes nationales transférées.

Intervenant sur les transports collectifs, Monsieur Bernard HAESEBROECK attire l'attention des Conseillers Généraux sur la délibération relative aux pôles d'échanges de transports ainsi que sur le Contrat de Plan qui s'est achevé au 31 décembre 2006. Il regrette que l'Etat n'ait pas respecté ses engagements et fait observer que le Département a pris ses responsabilités en la matière.

Monsieur HAESEBROECK pense qu'il serait juste et opportun que le Département puisse se concentrer sur ses compétences en matière de transports afin de dégager des marges de manœuvre en investissement.

Madame Rose-Marie CABY indique que le principe d'un débat d'orientations budgétaires est de dresser des perspectives à court et moyen termes sur la base des dépenses des années précédentes et précise que ce n'est pas le cas ici.

Madame CABY souligne que certaines mesures devaient être mises en œuvre en 2006 et ne l'ont pas été.

Madame CABY fait observer que le Groupe Union Pour le Nord n'est pas suffisamment associé aux réflexions préparatoires et souhaite que davantage de données soient transmises.

Madame CABY note avec étonnement que le rapport relatif au Débat d'Orientations Budgétaires ne comporte aucune référence aux politiques d'aménagement du territoire et précise que cela relativise fortement la portée de la délibération cadre adoptée il y a quelques semaines.

Madame CABY estime que, face à l'affirmation de la Région comme chef de file de l'aménagement du territoire et en matière économique, le Département doit chercher une nouvelle cohérence dans son intervention.

Evoquant le FDAN et le FDST, Madame CABY pense que le Département doit réaffirmer le rôle majeur qu'il entend jouer en faveur des territoires ruraux et des petites communes.

Sur le développement économique, Madame CABY, soulignant une légère diminution du volume d'interventions à 8,96 M€, considère que le Nord a besoin d'une impulsion forte en la matière.

Madame CABY estime que les rapports avec la Chambre de Métiers ne font pas l'objet d'une attention suffisante. Elle ajoute qu'un partenariat étroit entre les services sociaux et les services économiques du Département serait de nature à gagner en ingéniosité et en efficacité dans la recherche de débouchés pour les Rmistes.

Madame CABY souligne l'absence de lien entre les politiques économiques du Département, celles de l'Union Européenne et celles de contractualisation Etat-Région.

Sur la politique des transports, Madame CABY signale que le rapport ne fait pas mention du montant correspondant au retrait de la prise en charge d'une partie des lycéens en 2007.

Monsieur le Président souhaite que les prochains intervenants du Groupe Union Pour le Nord fassent des propositions.

Monsieur Jean-Jacques CANDELIER considère que la mesure relative au transfert des TOS est dangereuse et néfaste pour le budget du Département ainsi que pour le statut de ces personnels.

Se référant à deux rapports réalisés au nom de l'Observatoire de la décentralisation, Monsieur CANDELIER indique que la décentralisation se révèle calamiteuse pour les finances du pays.

Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY souligne l'effort du Département en ce qui concerne la mise en œuvre du Plan Routier Spécial Routes Nationales transférées. Il déplore le désengagement de l'Etat et rappelle que moins de 6 % du réseau transféré ont été traités entre 2001 et 2005.

Monsieur Laurent HOULLIER fait remarquer que la prise de conscience des enjeux environnementaux a fortement progressé en France ces dernières années. Il indique que le concept de développement durable est vaste et précise que cela peut poser quelques difficultés.

Monsieur HOULLIER salue le travail effectué par Monsieur Jean SCHEPMAN qui œuvre pour la mise en place d'une véritable politique environnementale.

Monsieur HOULLIER signale que depuis plus de vingt ans, le Département s'engage par son action à protéger et à faire découvrir le patrimoine naturel du Nord. Il ajoute que le Conseil Général du Nord s'est engagé, depuis plusieurs années, dans une démarche volontariste en matière d'économies d'énergie et attire l'attention des Conseillers Généraux sur la démarche HQE route durable.

Monsieur Charles BEAUCHAMP fait observer que la pauvreté et la misère progressent en France.

Monsieur BEAUCHAMP indique que le Gouvernement a transféré aux Départements la responsabilité de répondre à la détresse sociale générée par sa politique sans leur donner les moyens financiers suffisants et soulève la question de la pertinence de ces transferts de compétences.

Monsieur Jean-René LECERF souhaite que Monsieur le Président fasse preuve d'un peu plus de modération à l'égard des intervenants du Groupe Union Pour le Nord.

Monsieur LECERF exprime sa perplexité en ce qui concerne les propos de Monsieur le Président sur la montée en charge des dispositifs sociaux.

Monsieur LECERF souligne que les mouvements de décentralisation ne sont pas réversibles.

Monsieur LECERF met en exergue une stabilisation au niveau national du nombre de Rmistes.

Monsieur LECERF regrette que les perspectives en terme d'évolution financière ne soient pas présentées dans le cadre de ce Débat d'Orientations Budgétaires.

Sur les collèges, Monsieur LECERF indique qu'il a déjà fait une proposition en ce qui concerne le coût du désamiantage des établissements et précise qu'il n'a pas obtenu de réponse. Il attire également l'attention des Conseillers Généraux sur le problème des fermetures d'établissements et fait observer, sur la question des postes d'enseignants, que le rapport de l'Inspection de l'Education Nationale pose des interrogations fondamentales qui méritent d'être regardées.

En ce qui concerne le RMI, Monsieur LECERF pense que les dépenses d'insertion doivent être activées d'une manière beaucoup plus importante. Il soulève la question de l'estimation du coût des contrats d'avenir et pense que cette politique doit être suivie avec une détermination particulièrement forte.

Monsieur le Président demande à Monsieur LECERF d'expliquer comment il arrive à un coût de 3 €/mois pour un contrat d'avenir.

Monsieur LECERF précise que la somme de 3 € correspond au coût supplémentaire pour le Département.

Rappelant le désaccord du Groupe Union Pour le Nord en ce qui concerne le FDST, Monsieur LECERF fait observer que le fait qu'il soit très largement consommé n'est pas la réponse à toutes les interrogations.

Monsieur LECERF interroge Monsieur Fabien THIEME sur un projet, qui avait été évoqué l'an dernier, relatif à la possibilité de créer des alternatives pour les personnes âgées entre le maintien à domicile et le placement en établissement. Monsieur LECERF indique qu'une politique d'aide plus importante aux clubs de haut niveau servirait à la notoriété et à la réputation du Département et ajoute que les évolutions faites en matière de politique sportive sont appréciables. Il soulève le problème des piscines et propose de réfléchir à la possibilité de mettre en place un Schéma des piscines en milieu rural avec un simple subventionnement en investissement.

Monsieur LECERF conclut en soulignant que le Groupe Union Pour le Nord approuve toute une série de dispositions dans les orientations budgétaires et souhaiterait des impulsions nouvelles sur quelques points.

Monsieur Jean JAROSZ fait remarquer que les conditions financières dans lesquelles le transfert des routes nationales a été imposé ne tiennent pas compte du mauvais entretien de ces routes par l'Etat au cours des dernières années. Il ajoute que l'Etat refuse d'engager un audit sur la situation des infrastructures transférées et rappelle qu'il n'a pas tenu ses engagements sur les Contrats de Plan.

Monsieur JAROSZ précise que cette politique place les collectivités dans de réelles difficultés financières et fait observer que les salariés de la fonction publique risquent d'être les principales victimes de ce désengagement de l'Etat.

Monsieur Gérard BOUSSEMART attire l'attention des Conseillers Généraux sur l'APA et met en exergue l'accueil des personnes âgées dans le département. Il se félicite de l'effort effectué par le Conseil Général du Nord pour les personnes âgées et souhaite qu'il perdure.

Evoquant la loi du 13 août 2004, Monsieur Albert DESPRES signale qu'à compter du 1^{er} janvier 2008, le Département deviendra l'unique financeur du SDIS. Il souligne que sa participation devrait atteindre 58 м€ pour 2007, soit une augmentation de 29 % par rapport à 2006.

Monsieur DESPRES indique que le Groupe Communiste a refusé, dès la mise en œuvre de la départementalisation du SDIS, que les Collectivités Locales deviennent les seuls financeurs et revendique toujours la taxation des profits financiers des compagnies d'assurances.

Monsieur Philippe DRONSART précise que l'Education Nationale devrait perdre 8 700 postes dont 701 pour l'Académie de Lille.

Monsieur DRONSART fait observer que le Conseil Général du Nord respecte ses engagements en évoquant quelques exemples et signale que les crédits de fonctionnement pour l'enseignement passeront de 63,4 M€ en 2006 à 71,5M€ pour l'année 2007. Il considère qu'au contraire du Gouvernement, la Majorité Départementale démontre, en ne prenant pas en compte la baisse des effectifs, sa volonté politique de développer un service public fort et ouvert sur la société.

Attirant l'attention des Conseillers Généraux sur le FDST, Monsieur Georges FLAMENGT rappelle que l'Opposition Départementale a voté contre sa création et demande à Monsieur le Président s'il dispose d'éléments de bilan au vu de la première programmation de ce fonds.

Monsieur FLAMENGT souligne la forte mobilisation des Maires dès l'adoption du FDST et souhaite connaître les perspectives pour ce fonds en 2007.

Madame Delphine BATAILLE met en exergue la politique volontariste de lutte contre les inondations menée par Monsieur Jean SCHEPMAN et salue le travail remarquable effectué au quotidien par les services départementaux. Elle prend l'exemple d'un territoire rural en Cambrésis et indique que le Groupe Socialiste revendique le choix de cette politique volontariste.

Madame Monique DENISE attire l'attention des Conseillers Généraux sur le volet Grands Projets du FDAN et précise qu'une quinzaine de projets a reçu l'appui du Département en 2006, représentant une enveloppe de presque 8,5 M€.

Madame DENISE met en exergue le deuxième volet du FDAN, Aménagement Local, qui comporte aujourd'hui trois sections. Elle indique qu'en 2006, 10 M€ de subventions ont été attribués dans le cadre de ce volet pour financer 172 projets.

Madame DENISE note, pour ces deux volets, que le Département incite les maîtres d'ouvrage à mener toutes les réflexions nécessaires préalables aux investissements et aide ainsi à la réalisation d'études menées en amont, permettant la définition de projets globaux de qualité.

Intervenant en qualité de Président Monsieur Michel VANDEVOORDE précise que la dégradation du contexte économique et social résulte de la politique nationale libérale menée depuis cing ans l'importance Gouvernement. Il souligne l'accompagnement des personnes et fait remarquer que le Département du Nord continuera à accompagner socialement et financièrement les Rmistes.

Madame Marie DEROO indique que l'actualité a mis en évidence la revendication ancienne du droit au logement pour tous. Elle fait observer que les associations et la population attendent une vraie politique nationale de constructions de logements sociaux et de véritables moyens financiers pour l'appliquer.

Madame DEROO fait remarquer qu'une place de CHRS coûte autour de $13\,000\,$ \in par personne et par an etpense qu'il serait peut être intéressant d'éviter ce surcoût.

Monsieur Bernard HAESEBROECK attire l'attention des Conseillers Généraux sur la situation du Département en ce qui concerne la compensation du RMI par l'Etat.

Monsieur HAESEBROECK évoque le Plan Départemental d'Insertion.

Monsieur Philippe LETY met en exergue le développement du parc du Val Joly.

Monsieur LETY indique que les politiques du Département en matière de tourisme, de voirie, d'infrastructures, de culture, d'aménagement du territoire, d'espaces naturels sensibles, permettent d'impulser une dynamique de développement touristique au niveau du territoire du Sud du département. Il considère que l'évolution des orientations des budgets correspondants répond de façon cohérente à cette volonté.

Monsieur Philippe PARESYS souligne que le renouvellement du tissu économique départemental et le maintien des emplois passent par l'innovation et fait observer que le choix du Conseil Général du Nord de soutenir l'innovation est légitime.

Monsieur Joël CARBON signale que l'absorption des effectifs nouveaux par le Département est difficile du point de vue financier et attire l'attention sur un rapport parlementaire concernant le transfert des agents TOS et de ceux de la voirie.

Monsieur CARBON précise que les principales évolutions du budget sont dues à la prise en charge des TOS et à la préparation de celle des agents de la voirie. Il fait observer que, parallèlement, la politique Ressources Humaines du Département, sur son périmètre de compétence classique, est rigoureuse mais également dynamique en terme d'emplois, de conditions de travail et de formation.

Monsieur CARBON remercie Monsieur Daniel RONDELAERE pour son action et indique que le Groupe Socialiste lui apporte son soutien.

Madame Marie DEROO souligne que les dépenses du Département en direction des personnes handicapées vont augmenter de 7 M€ et fait observer que les besoins sont immenses.

Madame DEROO signale que l'Etat a décidé, par la loi du 11 février 2005, de garantir aux personnes handicapées le libre choix de leur projet de vie et le droit à compensation du handicap. Elle précise que cette avancée a suscité un immense espoir dans le monde du handicap.

Madame DEROO fait remarquer que de nouvelles structures se sont mises en place sous la responsabilité du Conseil Général du Nord. Elle ajoute que le budget du Département permettra notamment de poursuivre l'ouverture de places d'hébergement.

Madame Betty GLEIZER souligne avec satisfaction l'augmentation du budget de la délégation Jeunesse et la part importante de celui-ci apportée aux mesures nouvelles.

Madame GLEIZER attire l'attention des Conseillers Généraux sur le problème des jeunes en désinsertion sociale. Madame GLEIZER indique que le Département du Nord a choisi de déléguer le suivi de ces jeunes à des clubs de prévention spécialisée. Elle souhaite savoir si tous les secteurs du département sont couverts par ces clubs et si le budget 2007 tient compte de l'évolution des moyens

nécessaires pour couvrir les projets en cours et de leur évaluation.

Monsieur le Président suspend la séance à 18 heures 25.

MARDI 16 JANVIER 2007

Monsieur le Président reprend la séance à 9 heures 05.

OUESTIONS DIVERSES

DOSSIERS DU PRESIDENT

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

 N° 1

DSAD/2007/26 OBJET:

DEPLACEMENT EN GUINEE D'UNE DELEGATION DU CONSEIL GENERAL, DU 10 AU 19 OCTOBRE 2006
REMBOURSEMENT DES AUTRES DEPENSES LIEES A
L'EXERCICE DU MANDAT SPECIAL DONNE PAR
DELIBERATION DSAD/2006/1714 DU 23 OCTOBRE 2006
DU CONSEIL GENERAL

Une délégation du Conseil Général, dont faisait partie Monsieur Jean SCHEPMAN, Vice-Président du Conseil Général, s'est rendue en Guinée du 10 au 19 octobre 2006.

L'objectif de ce déplacement était de participer à la tenue du Comité Mixte de Coopération, à l'inauguration d'un collège, du Centre Culturel de Mamou et du Centre Régional de Formation Médicale.

Le Conseil Général, lors de sa réunion du 23 octobre 2006, a donné mandat spécial.

En application de l'article L. 3123.19 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que les dépenses autres que les frais de transport et de séjour, liées à l'exercice d'un mandat spécial peuvent être remboursées par le Département sur présentation d'un état de frais et après délibération du Conseil Général.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

 d'autoriser le remboursement des frais de visa, soit 60 €, à Monsieur JeanSCHEPMAN, Vice-Président du Conseil Général.

$N^{\circ} 2$

EPI/SG/DEGP/2007/29 OBJET:

RECONSTRUCTION DU COLLEGE ROBERT DESNOS A MASNY DESIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE FIXATION DU COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Par délibération en date du 25 juin 2001, l'Assemblée Départementale a décidé la requalification du Collège Robert Desnos à MASNY. Réunie le 24 octobre 2005, la Commission Permanente du Conseil Général a décidé de transformer l'opération de requalification en reconstruction sur un autre site.

La procédure choisie est un concours d'architecture tel que prévu aux articles 70 et 74 II du Code des Marchés Publics.

L'avis d'Appel à candidatures relatif au concours a été envoyé le 20 décembre 2005.

La date limite de réception des candidatures était fixée au 31 janvier 2006.

Le jury de concours s'est réuni le 1^{er} juin 2006.

Après avoir examiné le dossier déposé par les candidats, le jury a décidé d'admettre la participation au concours des 3 groupements repris ci-dessous.

Le programme du concours a été remis aux participants le 9 juin 2006. La date limite de réception des projets a été fixée au 11 septembre 2006.

Le jury s'est réuni le 30 novembre 2006, pour procéder à l'examen des projets produits par les candidats.

Les prescriptions du décret n° 98/111 transposant la Directive Européenne n° 92/50 relatives au principe de l'anonymat ont été mises en œuvre de la façon suivante : les offres ont été remises sous forme de deux enveloppes, l'une concernant les pièces nominatives et l'autre, les pièces techniques anonymes. Ces pièces ont été revêtues d'un numéro de code attribué par le secrétariat de concours.

Eu égard à la qualité et à la fonctionnalité des projets proposés, le jury, après en avoir délibéré, a émis un avis favorable sur le classement suivant :

Projets	Architectes Mandataires et Cotraitants
Projet classé premier et proposé comme lauréat :	SCP Otton – Sanchez – Loïez, architectes mandataires du groupement de maîtrise d'œuvre, Sandrine Marqué, Alain Dépret, Projex, Nord consultant, Gilbert Nonnon, co-traitants
Projet classé deuxième :	Trace Architectes, architecte mandataire du groupement de maîtrise d'oeuvre, Aepure, Tesson, Sodeg, CTH, Absides, Guy Folliot, co-traitants
Projet classé troisième :	Luc Saison, architecte mandataire du groupement de maîtrise d'oeuvre, Isabelle Menu, A propos de lieu, Berim, Oasiis, Philippe Thomas, co-traitants

A l'issue des délibérations, le Jury a décidé d'accorder à chaque candidat, à titre d'avance pour le lauréat qui sera désigné par l'Assemblée Départementale, et à titre d'indemnité pour les autres candidats, le montant de la prime prévue par l'article 4.4.1 du Règlement de la Consultation, à savoir la somme de 108.018 €HT.

Le projet classé premier prévoyait dans son acte d'engagement un coût prévisionnel des travaux de :

16.742.547 €TTC (valeur août 2006).

Dans le cadre de l'analyse des projets, il a été procédé à la contre expertise des coûts prévisionnels des trois candidats. Pour le projet classé en premier, cette contre-expertise conclut que le coût prévisionnel des travaux s'établit à 14.723.955 €TTC (valeur août 2006), soit une diminution de 4,42 % par rapport à l'estimation prévisionnelle des travaux du Maître d'ouvrage (14.402.280 €TTC valeur janvier 2005, soit 15.406.356 €TTC valeur août 2006.).

Dans le cadre des questions posées par le Maître d'Ouvrage aux candidats pendant le concours, le projet classé premier, interrogé sur le décalage constaté par la contre-expertise, a proposé de modifier son estimation à

hauteur de 15.905.419 €TTC, tout en précisant le contenu de son offre, et a mis en avant des pistes d'économies complémentaires.

Dans le cadre des négociations avec la Personne Responsable du Marché, il a été décidé que l'architecte mandataire prenait en compte son estimation prévisionnelle revue après questions, moins la géothermie verticale (239.200 €TTC) et les aléas (358.800 €TTC), plus l'aménagement d'un dépose bus de 550 m² (85.000 €TTC), soit un total de 15.392.419 €TTC (valeur août 2006), soit une diminution de 0,09 % par rapport à l'estimation prévisionnelle des travaux actualisée du Maître d'ouvrage.

Quant au montant et au taux des honoraires, la négociation a arrêté le principe suivant : la diminution de l'estimation prévisionnelle des travaux conduit à maintenir le taux des honoraires figurant à l'acte d'engagement du candidat. En conséquence, le taux des honoraires (mission de base) est de 10,95 %.

Compte tenu de ce qui précède, l'enveloppe financière prévisionnelle se décompose comme suit :

Date de valeur des montants exprimés : août 2006

- Travaux (HT)	12.869.915,55 €
– Maîtrise d'œuvre (HT)	
– Maîtrise d'œuvre (base MOP)	1.409.255,75 €
– Mission complémentaire OPC	129.000,00 €
– Mission complémentaire SSI	20.000,00 €
– Mission complémentaire œuvre d'art	1.500,00 €
Total Maîtrise d'œuvre HT	1.559.755,75 €
Total Maîtrise d'œuvre TTC	1.865.467,88 €

Il est proposé d'accepter ces montants, la maîtrise d'œuvre prenant en compte les remarques formulées par le maître d'ouvrage et modifiant son projet en conséquence.

Il est proposé au Conseil Général :

- de retenir le projet classé premier FJ 891 présenté par le Groupement composé de SCP Otton – Sanchez – Loïez, architectes mandataires, Sandrine Marqué, Alain Dépret, Projex, Nord consultant, Gilbert Nonnon, co-traitants,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'oeuvre ainsi que les éventuels avenants à intervenir dans la limite de 5 % du montant initial,
- de fixer le montant provisoire du marché de maîtrise d'œuvre à 1.865.467,88 €TTC (incluant la mission de base, la mission OPC, la mission SSI et la mission œuvre d'art); en application de la loi MOP le forfait définitif de rémunération sera déterminé dans les conditions prévues à l'article 4 du Cahier des Clauses

Administratives Particulières,

- d'autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure d'Appel d'Offres Ouvert en lot séparé en application des articles 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics et à recourir à l'une des procédures négociées de l'article 35.1.1 en cas d'Appel d'Offres Infructueux,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdits marchés et leurs éventuels avenants dans la limite des 5 % du montant initial.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le dépôt de permis de construire, à faire procéder à son instruction et à signer tous actes relatifs audit permis,
- d'autoriser Monsieur le Président à ester en justice pour tous litiges qui viendraient à naître dans le cadre de l'opération visée au présent rapport,
- d'autoriser le versement de la prime de 108.018 €TTC à chaque candidat, à titre d'avance pour l'attributaire et à titre d'indemnité pour les deux autres candidats,

 d'imputer les crédits dans le cadre du programme 164 – opération 001 – fonction analytique 231312-90221.

N° 3

EPI/SG/DEGP/2007/30 OBJET:

RECONSTRUCTION DU COLLEGE JEAN BAPTISTE LEBAS A ROUBAIX DESIGNATION DU MAITRE D'OEUVRE

Par délibération des 24, 25, 26 et 27 janvier 2005, le Conseil Général a décidé de procéder à la reconstruction du Collège Jean Baptiste Lebas à Roubaix.

La procédure choisie par la Commission Permanente du 13 Mai 2006 est le concours d'architecture tel que prévu aux articles 70 et 74 II du Code des Marchés Publics 2004.

L'avis d'Appel à candidatures relatif au concours a été envoyé le 31 mai 2005

La date limite de réception des candidatures était fixée

au 12 juillet 2005

Le jury de concours s'est réuni le 13 octobre 2005.

Après avoir examiné le dossier déposé par les candidats, le jury a décidé d'admettre la participation au concours des groupements repris ci-dessous.

Le programme du concours a été remis aux participants le 19 juin 2006, la date limite de réception des offres a été fixée au 18 septembre 2006

Le jury s'est réuni le 16 novembre 2006. Il a été procédé à l'examen des projets ainsi que du rapport d'étude des offres.

Les prescriptions du décret 98 111 transposant la directive européenne 92 50 relatives aux principes de l'anonymat ont été mises en œuvre de la façon suivante : les offres ont été remises sous forme de 2 enveloppes, l'une concernant les pièces nominatives et l'autre, les pièces anonymes. Ces pièces ont été revêtues d'un numéro de code attribué par le Secrétariat de concours.

Eu égard à la qualité et à la fonctionnalité des projets proposés, le jury, après en avoir délibéré, a émis un avis favorable sur le classement suivant :

Projets	Architectes Mandataires et Cotraitants				
Projet classé premier et proposé comme lauréat : PI 231	GALLOIS DUDZIK – architectes mandataires et ses co traitan AUDEBERT, BOCAGE, Guy FOLLIOT, BERIM, CTH				
Projet classé deuxième : ZD 052	A + Architecture – architecte mandataire et ses co traitants Philippe HORNOY, AIA, Antoine DELEVAL, GHESQUIERE DIERICKX, HDM				
Projet classé troisième ST 142	BL et C – Architecte Mandataire et ses co-traitants Nathalie BARON, Alain DEPRET, OPTI BAT, AC2C, PINGAT				

A l'issue des délibérations, le jury a décidé d'accorder à chaque candidat, à titre d'avance pour le lauréat qui sera désigné par l'assemblée délibérante et à titre d'indemnité pour les autres candidats, le montant de la prime prévu par l'article 4.1 du Règlement de la Consultation, à savoir la somme 112.000 €TTC.

Le projet classé premier prévoyait dans son acte d'engagement un coût prévisionnel des travaux de 15 609 259,12 €TTC (valeur août 2006).

Dans le cadre de l'analyse des projets, il a été procédé à une contre expertise des coûts prévisionnels des trois candidats. Pour le projet classé en premier, cette

contre-expertise conclut après échange de question réponse, que le coût prévisionnel des travaux s'établit à 15 702 436 €TTC.

Dans le cadre des négociations avec la personne responsable du marché il a été décidé que l'Architecte mandataire prenait en compte le montant estimé des travaux par le Maître d'Ouvrage soit 14 888 872 €TTC.

Dans ces conditions le taux de rémunération est maintenu à 11,10% et les honoraires sont donc ramenés de 1760239,31 €TTC à 1675986,79 €TTC, valeur août 2006.

Compte tenu de ce qui précède, l'enveloppe financière prévisionnelle se décompose comme suit :

Date de valeur des montants exprimés :

Enveloppe financière prévisionnelle €TTC					
- Travaux	14 888 872,00				
– Maîtrise d'œuvre					
– Maîtrise d'œuvre (base MOP)	1 652 664 ,79				
– Mission complémentaire de (SSI)	21 528,00				
– Mission Œuvre d'art	1 794 ,00				
Total Maîtrise d'œuvre	1 675 986,79				

Il est proposé d'accepter ces montants, la maîtrise d'œuvre prenant en compte les remarques formulées par le maître d'ouvrage et modifiant son projet en conséquence.

Il est proposé au Conseil Général:

- de retenir le projet PI 231 classé premier et proposé comme lauréat GALLOIS DUDZIK – architectes mandataires et ses co traitants AUDEBERT, BOCAGE, Guy FOLLIOT, BERIM, CTH,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que les éventuels avenants à intervenir dans la limite de 5 % du montant initial,
- de fixer le montant provisoire du marché de maîtrise d'œuvre à 1 675 986,79 €TTC (incluant les missions SSI, et Œuvre d'Art), en application de la loi MOP le forfait définitif de rémunération sera déterminé dans les conditions prévues à l'article 4 du Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- d'autoriser le versement de la prime de 112.000 €TTC à chaque candidat, à titre d'avance pour l'attributaire et à titre d'indemnité pour les deux autres candidats,
- d'autoriser Monsieur le Président à lancer l'appel d'offre ouvert relatif au marché de travaux en lot unique, en application des articles 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics. Le recours en lot unique est motivé par la nécessité de maintenir les activités scolaires pendant le déroulement d'un chantier qui s'effectuera en site occupé. Dans ces conditions, la

coordination et l'unicité des responsabilités sont de nature à garantir le Maître d'Ouvrage sur la bonne fin de l'opération. A défaut, il serait techniquement difficile d'assurer à la fois la réalisation des travaux et la sécurité de l'ensemble des usagers du collège,

- d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert en lot séparé relatif au mobilier en application des articles 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics,
- de recourir à l'une des procédures négociées, en application des articles 35.I.1° et 35.II.3 du Code des Marchés Publics,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés correspondants et les éventuels avenants dans la limite de 5 % du montant initial,
- d'autoriser le dépôt du permis de construire et la signature de tous documents d'urbanisme nécessaires à l'opération,
- d'autoriser Monsieur le Président à ester en justice pour tous les litiges qui viendraient à naître pour l'ensemble des actes concourants à ladite opération,
- d'imputer les crédits dans le cadre du programme 192 – opération 005 – fonction analytique 231312-90221.

Les projets de délibérations correspondants sont adoptés à l'unanimité.

$\begin{tabular}{ll} \textbf{COMMISSION INFRASTRUCTURES} & -\textbf{AMENAGEMENT DES} \\ \textbf{TERRITOIRES} \end{tabular}$

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

N° 4.1

DPAE/2007/2 OBJET:

PLAN LOCAL D'URBANISME DE PHALEMPIN (ARRONDISSEMENT DE LILLE) AVIS DU DEPARTEMENT SUR LE PROJET DE REVISION DU P.L.U. ARRETE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme, le projet de révision du P.L.U. de la commune de PHALEMPIN, arrêté par délibération du Conseil Municipal le 27 février 2006, a été notifié au Conseil Général pour avis.

La commune de PHALEMPIN (4 615 habitants en 1999, source INSEE) se trouve à 15 kilomètres de LILLE et de LENS et est limitrophe au département du Pas-de-Calais. Elle adhère à la Communauté de Communes du Carembault et se trouve dans le périmètre du Schéma Directeur de LILLE METROPOLE approuvé en décembre 2002.

PHALEMPIN est aux portes de LILLE et constitue un des poumons verts de la métropole lilloise. La commune a une position charnière entre le Carembault et la Pévèle.

La commune de PHALEMPIN est coupée à trois endroits par les infrastructures suivantes : l'autoroute A1, la ligne T.G.V. PARIS-LILLE sans desserte et la voie S.N.C.F. qui dessert le territoire une vingtaine de fois par jour.

Le réseau hydrographique de la commune est composé de ruisseaux intermittents dont la Naviette, de fossés dont celui des Moines et d'étangs, ce qui prédispose le territoire aux inondations. Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.I.) est d'ailleurs en cours d'élaboration.

La Forêt de PHALEMPIN et ses lisières occupent la partie sud du territoire communal.

Le hameau du Plouich s'est développé autour du château éponyme.

L'urbanisation est compacte autour du centre ancien.

La population de PHALEMPIN était en hausse depuis 1962, mais a connu une légère baisse en 1999.

Le conseil municipal ne souhaite pas ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation d'ici 2014, afin de ne pas dépasser le seuil des 5 000 habitants.

De ce fait, le P.L.U. prévoit :

 une zone 1 AUa d'urbanisation future à vocation mixte à court terme sur 4,26 hectares,

- une zone 1 AUs d'urbanisation à court terme à vocation d'activités sportives, de loisirs et socio-éducatives sur 3,6 hectares,
- et une zone 2 AUa d'urbanisation future à vocation mixte à long terme sur 2,17 hectares.

Ces zones d'urbanisation future ont été prises sur des zones urbaines ou à urbaniser du P.O.S. opposable. Le P.L.U. s'attache également à permettre la reconquête des friches urbaines.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) de PHALEMPIN s'articule autour des orientations suivantes :

le bourg :

- préserver le cadre de vie, en maîtrisant l'urbanisation et en valorisant les aspects ruraux existants,
- développer le traitement qualitatif des différents espaces,
- permettre la complémentarité entre les territoires,
- promouvoir l'activité commerciale, artisanale et de services.

➤ le territoire économique :

- promouvoir l'activité commerciale, artisanale et de services.
- > les zones naturelles et agricoles :
- protéger et valoriser la forêt,
- prendre en compte l'existence de zones humides ou inondables,
- valoriser les espaces naturels,
- et protéger et mettre en valeur le plateau agricole.

De plus, une étude Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord (F.D.A.N.) a été réalisée en parallèle du P.L.U. afin d'améliorer et de conforter le cadre de vie de la commune.

Mené en concertation avec les services du Département du Nord, le projet de révision du P.L.U. de PHALEMPIN répond en partie aux prescriptions du Département en matière d'aménagement.

En matière de sécurité et de gestion du domaine public routier départemental, le P.L.U. doit veiller à garantir ceux-ci en précisant :

- à l'article 3 Condition de desserte des terrains pour les zones UA, UB, UC, UE, US, 1AUa, 1AUs, A et N que « les caractéristiques des accès à la voirie doivent être soumises à l'avis du gestionnaire de la voirie concernée »,
- à l'article 6 Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques – pour les zones UA, UB, UC, UE, US, 1AUa, 1AUs, A et N que pour les exceptions à ces règles de recul soient ajoutés la mention suivante : « sans que cela ne se fasse au détriment de la sécurité routière »,
- à l'article 6 Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques – pour la zone A que le recul des constructions à usage

d'habitation soit au minimum à 10 mètres de la limite d'emprise des routes départementales et à 15 mètres pour les autres constructions dont les bâtiments agricoles.

En matière de cheminement inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.), la commune doit veiller à mettre dans les annexes du P.L.U., à titre d'information, les cheminements P.D.I.P.R. existants. Ces itinéraires sont repris dans le tableau des Obligations Diverses mais partiellement cartographiés (voir carte ci-jointe)

Remarques sur l'article 13 du règlement :

- de la zone UA: préciser que la liste indicative des essences locales pour les plantations se trouve en annexe dans l'appui réglementaire,
- des zones UB, UC, UE, 1AUa et N : faire référence à la liste de l'appui réglementaire,
- des zones US et l'Aus : il serait souhaitable dans un souci d'homogénéité et d'exemple de préconiser l'utilisation, pour les plantations, d'essences locales reprises dans l'appui réglementaire.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Infrastructures et Aménagement des Territoires » :

 d'émettre un avis favorable au projet de révision du P.L.U. de PHALEMPIN tel que présenté par le Conseil Municipal sous réserve de la prise en compte des éléments développés dans le rapport.

N° 4.2

DAI/2007/17 OBJET:

ACQUISITION DE PARCELLES BATIES ET NON BATIES DANS LE CADRE DE PROJETS ROUTIERS ET AUTRES

Dans le cadre de la réalisation des aménagements routiers et autres, le Département doit se porter acquéreur de terrains bâtis et non bâtis et le cas échéant indemniser les locataires.

Les conditions de ces acquisitions ainsi que leurs caractéristiques essentielles sont mentionnées sur les tableaux ci-annexés.

Avant l'examen de ce dossier par le Conseil Général, la Commission « Infrastructures et Aménagement des Territoires » est invitée à émettre un avis favorable afin :

 d'acquérir à l'amiable ou par voie d'expropriation, auprès de leurs propriétaires les terrains bâtis et non bâtis et de verser toute autre indemnisation légale repris dans les tableaux ci-annexés;

- d'indemniser les occupants en titre de ces terrains, aux conditions fixées par les services fiscaux, selon le barème établi par la Chambre d'Agriculture et par la Fédération des Syndicats Agricoles du Nord;
- d'indemniser les propriétaires, au taux d'intérêt légal, en cas de prise de possession anticipée des immeubles en vue de la réalisation des travaux;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes et documents correspondants;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les opérations 00P024ov143, 00P024o130, « Moyens généraux Voirie », nature analytique « Travaux d'Aménagement des Routes Départementales (231-51) » du budget départemental et sur l'opération 00P039o006, chapitre 90221 nature analytique 21312 « Acquisition d'immeubles pour la reconstruction de collèges ».

Les projets de délibérations correspondants, conformes aux avis de la Commission, sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Président donne la parole aux Vice-Présidents qui souhaitent réagir au débat d'hier.

Monsieur Patrick KANNER remercie Messieurs Bernard HAESEBROECK et Georges FLAMENGT ainsi que Madame Monique DENISE pour leur contribution et leur soutien.

Monsieur KANNER fait remarquer que les Maires sont satisfaits du FDAN et du FDST.

Monsieur KANNER précise que le FDAN Grands Projets n'est pas l'apanage des grandes villes. Il ajoute que le FDST ne diminue pas les moyens aux petites communes.

Madame Danièle THINON intervient suite aux propos tenus par Madame Rose-Marie CABY et souligne qu'aucune proposition n'a été faite.

Madame THINON signale que le rôle économique du Conseil Général du Nord ne se limite pas à sa délégation. Elle ajoute que le Département est présent dans de nombreux programmes européens depuis des années.

Madame THINON attire l'attention des Conseillers Généraux sur le Schéma Régional de Développement Economique.

Madame THINON indique que le développement économique ne se résume pas qu'aux ruches.

Sur le transfert des TOS, Monsieur Daniel RONDELAERE met en exergue les progrès réalisés par le Département pour ces personnels.

Monsieur Michel-François DELANNOY rappelle que le bilan du Programme Départemental d'Insertion a été présenté l'an dernier à l'occasion de la séance budgétaire et signale qu'il sera fait au cours du premier trimestre 2007.

Monsieur DELANNOY attire l'attention des Conseillers Généraux sur la question de l'évolution du nombre d'allocataires du RMI. Il fait remarquer que le contrat d'avenir n'est pas une solution en terme d'emploi.

Monsieur le Président indique que la forme donnée à ce Débat d'Orientations Budgétaires permet d'avoir une vision quasi exhaustive des éléments forts de l'intervention du Département.

Concernant la suggestion de Monsieur Dominique HALLYNCK d'aborder le débat en commençant par les recettes, Monsieur le Président pense qu'il est indispensable dans un débat d'orientations budgétaires de savoir ce que le Département va faire au cours de l'exercice et estime que la méthode choisie est ambitieuse.

Monsieur le Président fait observer que l'Allocation Personnalisée d'Autonomie a fait l'objet d'une loi imparfaite et reconnaît sa responsabilité individuelle de parlementaire en la matière.

Monsieur le Président indique qu'un certain crédit a été versé au Département pour la Prestation Compensatoire du Handicap et précise que l'Etat tiendra compte, sur l'exercice 2007, de ce qui n'aura pas été utilisé.

Monsieur le Président souligne que la politique menée par le Gouvernement ne permet pas d'espérer une amélioration de la situation dans le Nord.

Monsieur le Président fait remarquer que les Maires ont été informés de la décision du Conseil Général du Nord du 18 décembre dernier de proroger, pour 2007, les modalités de gestion du FDAN et du FDST.

Monsieur le Président signale que les enveloppes consacrées au FDAN et au FDST ne devraient faire l'objet d'aucune diminution. Il ajoute, s'agissant du bilan des programmations 2006 du FDST, que 9 953 503 € ont été affectés à des opérations sur les 10 M€ inscrits.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur le RMI en soulignant qu'il demeure une allocation relevant de la solidarité nationale.

Monsieur le Président évoque la question des TOS et fait observer que leur situation va évoluer.

En ce qui concerne les regroupements de collèges, Monsieur le Président fait remarquer que la réflexion est en cours dans différents lieux du département et en particulier dans les zones urbaines.

S'agissant de l'interrogation de Madame Betty GLEIZER sur la politique de prévention, Monsieur le Président indique que l'objectif est de couvrir l'ensemble des territoires.

Monsieur le Président souhaite que l'Opposition Départementale fasse des propositions dans le débat qui suivra l'intervention de Monsieur Bernard HAESEBROECK et demande à ce dernier de présenter ses conclusions et l'état des recettes.

Monsieur Bernard HAESEBROECK souligne que les transferts de compétences ont de lourdes conséquences sur la section de fonctionnement.

S'agissant des impôts directs, Monsieur HAESEBROECK précise que l'année 2007 sera marquée par l'application de l'article 85 de la loi de finances 2006 relatif à la limitation à 3,5 % de la valeur ajoutée de la cotisation de la taxe professionnelle.

Monsieur HAESEBROECK signale que les compensations fiscales sont en régression de 1,6 M€. Il souligne une majoration de 2,75 % en ce qui concerne la DGF et ajoute que la DGD passe de 27,15 à 28,4 M€.

Monsieur HAESEBROECK note une hausse de 25 M€ des droits de mutation par rapport à 2006.

Monsieur HAESEBROECK indique que les recettes sociales, hors APA, augmentent de 13,2 %. Il souligne une progression de 6,31 % en ce qui concerne l'APA et précise que le taux de couverture de la dépense est d'environ 31 %.

Monsieur HAESEBROECK attire l'attention des Conseillers Généraux sur la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP) ainsi que sur la Taxe Sur les Conventions d'Assurances (TSCA). Il fait observer la diminution des recettes diverses et ajoute que la Prestation de Compensation du Handicap reste au même niveau.

Monsieur HAESEBROECK précise que le total des recettes de fonctionnement augmentera de 6,85 %.

Monsieur HAESEBROECK met en exergue l'érosion de l'épargne brute du Département ainsi qu'une perte d'autonomie fiscale.

En ce qui concerne la section d'investissement, Monsieur HAESEBROECK note que les taux de consommation des crédits progressent et signale que les recettes devraient s'élever à 62,84 M€ contre 60,62M€ en 2006.

Monsieur HAESEBROECK fait remarquer que le Département devra recourir à l'emprunt cette année.

Monsieur HAESEBROECK souligne que le transfert de charges détériore gravement l'épargne et les finances du Département.

Monsieur Bernard CARTON attire l'attention des Conseillers Généraux sur les débats qui ont animé la réunion de la Commission « Budget, Finances, Affaires économiques et Affaires générales » préparatoire à l'examen du Débat d'Orientations Budgétaires.

Monsieur Didier MANIER met en exergue le déséquilibre entre les prévisions de recettes et celles de dépenses.

Monsieur MANIER souligne les charges supplémentaires en matière de personnel et exprime sa satisfaction quant aux améliorations apportées aux conditions de travail des assistants familiaux. Il signale également une augmentation des charges de plus de 16 % en faveur du SDIS.

Monsieur MANIER fait observer qu'en matière de fonctionnement, les dépenses sociales augmentent très fortement. Il précise que les efforts et les dépenses destinés à ces publics sont favorables.

Monsieur MANIER fait remarquer que le financement de dispositifs relevant de la solidarité nationale est laissé à la charge du contribuable local.

Monsieur MANIER signale que les marges de manoeuvre du Département ont été rétrécies. Il indique que les cotisations de la taxe professionnelle sont limitées à 3,5 % de la valeur ajoutée et précise que cela provoque un préjudice de 16 M€ pour les ménages nordistes au profit de grands groupes économiques.

Monsieur MANIER fait observer que la Droite fait des cadeaux fiscaux aux plus riches des Français.

Monsieur MANIER souligne la volonté de préserver au maximum les Nordistes des méfaits de la politique de délestage des gouvernements de Droite successifs. Il ajoute que le Département refuse de les priver des aides ou des services qu'ils sont légitimement en droit de recevoir.

Monsieur MANIER fait remarquer que, grâce à une gestion rigoureuse, le taux d'endettement du Département du Nord est largement inférieur à celui des autres Départements de plus de 1 million d'habitants.

Monsieur MANIER indique que le Groupe Socialiste souhaite, pour 2007, un budget rationnel, maîtrisé et qui épargne les Nordistes.

Monsieur Christian POIRET regrette que le montant des recettes prévisionnelles du Compte Administratif 2006 ne figure pas dans le document d'orientations budgétaires.

Monsieur POIRET déplore également la vision à court terme de l'Exécutif Départemental, les projections budgétaires ne portant que sur la période 2007.

En ce qui concerne la fiscalité directe et indirecte, Monsieur POIRET fait observer que les chiffres annoncés au budget primitif et ceux correspondant aux recettes effectivement réalisées ne coïncident plus depuis plusieurs années aux prévisions qui sont invariablement inférieures aux montants réalisés.

Monsieur POIRET met en exergue la progression des droits de mutation.

Monsieur POIRET estime que la Majorité Départementale a une conception du monde du travail qui n'a pas évolué depuis le XIX^{ème} siècle. Il attire l'attention des Conseillers Généraux sur la question de la taxe professionnelle.

Monsieur POIRET indique que les compétences transférées aux Départements par l'acte II de la décentralisation s'accompagnent de recettes nouvelles, conformément aux obligations institutionnelles et légales qui ont été introduites depuis 2003. Il rappelle que la première décentralisation n'avait prévu aucun mécanisme de compensation financière et souligne, en ce qui concerne l'APA, l'interdiction pour l'Etat de participer à plus de 50 % du montant total des dépenses.

Monsieur POIRET met en exergue le dynamisme de la Taxe Sur les Conventions d'Assurances et ajoute que le fonds de financement de l'APA évolue lui aussi de manière significative.

Monsieur le Président interrompt Monsieur POIRET pour lui signaler que le temps de parole de son Groupe est terminé.

Monsieur Jacques MICHON fait remarquer qu'en matière de fiscalité directe, l'instauration du bouclier fiscal à 3,5 % de la valeur ajoutée coûtera 16 M€ au Département et signale que cela représente l'équivalent de 3,74 % d'augmentation des impôts départementaux.

En ce qui concerne les recettes de l'Etat, Monsieur MICHON note une augmentation de la DGF et de la Taxe Sur les Conventions d'Assurances. Il précise qu'il manque 11,8 M€ de compensation pour lesTOS et 85,6 M€ pour le RMI.

Monsieur MICHON indique que la totalité des recettes prévisionnelles augmente de 141,25 M€, dont 95,84M€ pour les transferts de compétences.

Monsieur MICHON souligne le décalage entre les déclarations du Gouvernement concernant la compensation des transferts à l'euro près et la réalité. Il ajoute que les décisions fiscales en faveur des plus riches déséquilibrent encore plus les finances départementales.

Monsieur MICHON réitère la demande du Groupe Communiste en ce qui concerne la prise en charge des coûts de désamiantage des collèges laissés aux collectivités locales ainsi que celle relative au traitement égalitaire des personnels TOS en matière de régime indemnitaire.

Monsieur MICHON précise que les recettes d'investissement seront quasiment identiques à celles de 2006. Il souligne la réduction des marges de manœuvre du Département pour les années à venir.

Monsieur MICHON signale que le Groupe Communiste fera part de ses propositions pour limiter, voire annuler, la possible augmentation de l'impôt sur les ménages.

Monsieur Dominique HALLYNCK souligne une différence de 16 M€ entre l'augmentation des recettes et celle des dépenses et fait remarquer que cela correspond exactement à l'impact financier de la limitation de la taxe professionnelle des entreprises à 3,5 % de leur valeur ajoutée. Il indique que cette nouvelle réforme vient limiter l'autonomie fiscale et permet mécaniquement de faire monter le produit de l'impôt sur les sociétés perçu par l'Etat.

Monsieur HALLYNCK ajoute que le Conseil Constitutionnel a déclaré cette réforme conforme à la Constitution sous réserve que soient corrigés ses effets négatifs sur les finances locales s'ils apparaissaient dans le rapport que doit dorénavant remettre le Gouvernement. Il souhaite que le Département puisse bénéficier d'un correctif au regard des prévisions du rapport d'orientations budgétaires.

Monsieur HALLYNCK fait observer que l'augmentation de 25 M€ des droits de mutation n'est pas négligeable.

Monsieur HALLYNCK réitère le souhait du Groupe UDF et apparentés d'avoir une pause fiscale cette année. Il estime que le recours à une hausse de fiscalité n'est pas nécessaire.

Monsieur HALLYNCK rappelle que l'Etat a mis en place les 35 heures sans compensation financière et a créé l'APA avec un plafond d'intervention de 50 %.

Monsieur Bernard HAESEBROECK souligne le différentiel entre l'augmentation des recettes et celle des dépenses. Il fait observer l'impact des transferts de charges.

Monsieur HAESEBROECK fait remarquer que 59 % de la ressource fiscale du Département proviennent de la taxe professionnelle. Il ajoute que le bouclier fiscal donné aux ménages aura, en 2009, des impacts sur les recettes de fonctionnement.

Monsieur HAESEBROECK attire l'attention de Monsieur Christian POIRET sur la question de la production des recettes prévisionnelles 2006 ainsi que sur celle du plan pluriannuel.

Monsieur HAESEBROECK signale que les droits de mutation sont destinés à compenser l'explosion des recettes sociales.

Monsieur HAESEBROECK fait remarquer que la TIPP et la TSCA sont plafonnées ou font l'objet d'un versement partiel de la part de l'Etat.

Monsieur HAESEBROECK attire l'attention de Monsieur Jean-René LECERF sur le rapport de Messieurs LAFFINEUR et BONREPAUX et en cite quelques extraits.

Monsieur HAESEBROECK souligne que la pression fiscale sera difficile à éviter.

Monsieur le Président demande à Monsieur Christian POIRET, qui n'a pas eu le temps de formuler oralement ses propositions, de les lui adresser par écrit.

Monsieur le Président revient sur les remarques de Monsieur POIRET relative à l'absence du montant des recettes et d'outils prévisionnels. Il évoque la question des droits de mutation.

Monsieur le Président considère que ce sont les travailleurs qui font la richesse d'un pays.

Monsieur le Président signale que des moyens ont été transférés à l'époque de la décentralisation de 1982 et met en exergue la vignette et les droits de mutation.

En ce qui concerne le RMI, Monsieur le Président fait observer que le Département n'a aucune maîtrise sur la politique de l'emploi.

S'agissant de l'APA, Monsieur le Président souligne une augmentation de la durée de vie et une plus forte dépendance.

Monsieur le Président indique que la question, évoquée par Monsieur Jacques MICHON, de l'intervention du Département dans le désamiantage des collèges sera revue.

Monsieur le Président revient sur la proposition de pause fiscale de Monsieur Dominique HALLYNCK.

Monsieur le Président fait remarquer que les invitations à la cérémonie des vœux organisée pour les agents départementaux ont été adressées dès le 15 décembre à chaque Conseiller Général par courrier affranchi.

Le Conseil Général prend acte du rapport présenté sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2007.

DIRFI/2007/15 OBJET: DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES BUDGET PRIMITIF 2007

Le Débat d'Orientations Budgétaires est tenu en application de l'article L.3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il permet à l'Assemblée :

- ➢ de discuter des orientations budgétaires présentant les priorités du Département pour le Budget Primitif 2007 ;
- d'être informée sur la situation financière de la collectivité;
- de donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur les choix budgétaires de leur collectivité.

Le Département doit assumer les charges insuffisamment compensées de l'APA et du versement de l'allocation du RMI. Il doit également faire face aux transferts de charges opérés par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment les routes nationales et l'intégration des personnels T.O.S., sans obtenir une compensation correspondant aux besoins réels et à venir.

A cela s'ajoute la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 pour le financement de la prestation de compensation du handicap.

De plus, la limitation de la cotisation de taxe professionnelle des entreprises à 3,5 % de leur valeur ajoutée, décidée par l'Etat, impactera financièrement les recettes du Département.

Dans ce contexte, l'objectif du Débat d'Orientations Budgétaires est de définir les priorités et de mettre en place une stratégie financière pour le Budget Primitif 2007, notamment :

- dans la section de fonctionnement essentiellement, en matière de ressources humaines avec le transfert, au 1^{er} janvier 2007, de l'Etat au Département des agents Techniciens, Ouvriers et de Service (TOS) des collèges,
- dans la section d'investissement, en matière de voirie avec près de 440 km de routes nationales transférées.

L'année 2006-2007 est aussi celle des plans et schémas départementaux. En adoptant le plan routier départemental et

le plan des routes nationales transférées, le plan départemental solidarité santé, le schéma d'organisation sociale et médico-sociale 2007-2011, le Département entend poursuivre son ambition politique de solidarité territoriale, de progrès et justice sociale.

1ère partie: LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses de fonctionnement

Pour le Département du Nord, les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 2 milliards d'euros.

Les participations, allocations et subventions constituent le premier poste de dépenses de fonctionnement et concernent essentiellement l'aide sociale (72 % en 2005). Le deuxième poste important représente les frais de personnel (15,8 % en 2005).

1.1. Compte administratif 2005 et prévision de réalisation pour 2006

Les dépenses réalisées pour l'exercice 2005 et les dépenses prévisionnelles pour l'exercice 2006 sont présentées dans le tableau ci-dessous (en millions d'euros).

L'estimation des dépenses 2006 a été faite sur la base des dépenses effectivement réalisées au cours des trois premiers trimestres de l'exercice 2006 et en évaluant la consommation des crédits du dernier trimestre 2006 par comparaison à celle du dernier trimestre 2005.

	Section de Fonctionnement (en millions d'euros)	Crédits 2005	C.A 2005	Ratio CA 2005	Crédits 2006 (avec DM2)	Prévision CA 2006	Prévision Ratio CA 2006
	Opérations ventilées						
930	Services Généraux	98,79	88,09	89,2 %	103,84	96,27	92,7 %
931	Sécurité	38,60	38,60	100,0%	45,00	45,00	100,0 %
932	Enseignement	58,74	56,87	96,8 %	68,46	63,57	92,8 %
933	Culture, vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	30,63	26,59	86,8 %	35,74	29,18	81,6 %
934	Prévention médico-sociale	64,89	59,84	92,2 %	65,29	60,13	92,1 %
935	Action sociale (hors RMI)	800,50	764,67	95,5 %	857,87	820,73	95,7 %
9354	Revenu Minimum d'Insertion	379,52	375,93	99,1 %	424,84	418,28	98,5 %
9355	Personnes dépendantes (A.P.A)	202,58	194,99	96,3 %	195,40	193,00	98,8 %
936	Réseaux et Infrastructures	41,47	31,92	77,0 %	42,90	32,08	74,8 %
937	Aménagement - Environnement	6,59	5,61	85,1 %	6,86	5,91	86,1 %
938	Transports	100,21	97,79	97,6 %	103,82	103,82	100 %
939	Développement économique	16,74	13,33	79,6 %	16,18	15,27	94,4 %
	Total groupe 93	1 839,4	1 754,2	95,4 %	1 966,2	1 883,2	95,8 %

Cette étude prévisionnelle fait apparaître pour l'exercice 2006 un taux de consommation légèrement supérieur à celui de 2005.

Dans l'ensemble des transferts de compétence décidés par la loi du 13 août 2004, plusieurs ont été mis en œuvre dès 2005 :

- ➤ le Fonds d'Aide aux Jeunes (FDAJ) : aide financière aux 18-25 ans rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle ou sociale ;
- ➤ le Fonds de Solidarité Logement élargi aux fonds d'aide aux impayés d'eau, d'énergie et de téléphone ;
- ➢ les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) pour l'accueil et le conseil aux personnes âgées;
- les conventions de restauration relatives à l'accueil, la restauration et l'hébergement dans les collèges;
- les crédits d'intervention dédiés à la conservation du patrimoine rural non protégé.

1.2. Les orientations budgétaires 2007

Beaucoup de politiques connaissent actuellement des changements importants liés à la mise en application des nouvelles lois impliquant notamment des transferts de compétences, en particulier dans les domaines de l'éducation, de l'aide sociale et des infrastructures routières.

Les principales évolutions à présenter dans ce Débat d'Orientations Budgétaires sont décrites ci-après.

1.2.1 Les dépenses de personnel

Au budget 2006, les prévisions totales de dépenses en matière de personnel s'élevaient à **313 M€**

Pour 2007, une augmentation de 69 M€ de l'inscription budgétaire est prévue pour un montant total de 382 M€ qui s'explique, outre les évolutions habituelles des dépenses de personnel, par :

- ➤ le transfert des personnels TOS et des gestionnaires de TOS des collèges,
- ➤ le transfert du personnel non titulaire de la DDE,
- ➤ la mise en œuvre de la loi de 2005 sur le statut des assistantes familiales.

1.2.1.1 Le transfert des personnels Techniciens, Ouvriers et de Service des collèges

Les personnels TOS et les gestionnaires des personnels TOS du Ministère de l'Education Nationale employés dans les collèges avaient jusqu'au 31 août 2006 pour exercer leur droit d'option. Au-delà de cette date, les agents ayant opté pour le Département pourront l'intégrer au 1^{er} janvier 2008.

Ce sont près de 1 400 agents qui ont souhaité intégrer notre collectivité dès le 1^{er} janvier 2007.

Une augmentation de $41 \, \mathrm{M} \in \mathrm{est}$ donc prévue au budget 2007 pour l'intégration des personnels TOS titulaires. L'inscription de dépenses pour l'ensemble des personnels TOS est de $46.6 \, \mathrm{M} \in \mathrm{est}$.

Ces crédits regroupent les rémunérations statutaires auxquelles s'ajoute le régime indemnitaire voté par le Conseil Général lors de la Décision Modificative n° 2 du budget 2006.

1.2.1.2 Le transfert des agents de la Direction Départementale de l'Equipement

Au 1^{er} janvier 2007 entreront en vigueur les décrets 2005-1727 et 2005-1785 relatifs au transfert des personnels de la DDE et aux conditions de leur intégration dans les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

Il y aura donc transfert immédiat des personnels non titulaires au Département.

Au 1^{er} janvier 2008, une première vague d'intégration des agents titulaires interviendra pour ceux qui auront exercé leur droit d'option avant le 31 août 2007.

Au 1^{er} janvier 2009, une seconde vague d'intégration interviendra et une dernière vague est prévue au 1^{er} janvier 2010.

Les agents n'ayant pas opté restent mis à disposition et rémunérés par l'Etat.

Une somme de 1,7 M€ est prévue au budget 2007 pour financer le transfert du personnel non titulaire issu de la Direction Départementale de l'Equipement.

Au budget 2008, les dépenses de personnel évolueront à nouveau fortement pour intégrer les agents du Ministère de l'Equipement.

1.2.1.3 Les dépenses de personnel pour les assistantes familiales

L'entrée en vigueur de l'ensemble du dispositif législatif et réglementaire remodelant le statut des assistantes maternelles et des assistants familiaux entraîne une augmentation des dépenses relatives à ces personnels de 8,7 M€, pour atteindre un total de 83M€.

1.2.2 Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Depuis six ans, le Département poursuit son effort dans le financement du SDIS. Sa participation a évolué comme

indiqué dans le tableau suivant :

En millions d'euros	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Participation CG 59	12,5	16,0	21,7	32,2	38,6	45,0
Evolution	_	+ 28 %	+ 36 %	+ 48 %	+ 19,9 %	+ 16,6 %

Ces évolutions correspondent au financement exclusif par le Département :

- des évolutions naturelles des dépenses de personnel,
- des embauches de sapeurs-pompiers professionnels,
- des embauches de personnels administratifs et techniques spécialisés,
- de l'évolution du coût des vacations de sapeurs pompiers volontaires,
- > de l'évolution des coûts de maintenance et d'entretien,
- > du coût des frais financiers liés aux investissements.

Au projet de budget il serait proposé une participation du Département à hauteur de **58 M€**, ce qui conduira à une augmentation de 29 % par rapport au budget 2006.

1.2.3 L'enseignement

La loi du 13 août 2004 a transféré aux Départements les services d'hébergement et de restauration des collèges publics, ainsi que la prise en charge du forfait d'externat des collèges privés.

Ce dernier volet du transfert est effectif à compter de 2007. Une enveloppe de 9 M€ est inscrite à ce titre en dépenses de fonctionnement et en recettes de fonctionnement dans la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA).

Par ailleurs, lors de sa séance du 23 octobre 2006, le Conseil Général a décidé d'augmenter de 3 % pour 2007 les subventions de fonctionnement aux 203 collèges publics.

Globalement, les crédits de fonctionnement pour l'enseignement passeraient de 63,4 M€ au budget 2006, à 71,5 M€ au budget 2007.

1.2.4 La culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs

1.2.4.1 La culture

Un effort particulier devra être réalisé pour contenir en 2007 les prévisions de dépenses de fonctionnement qui portent sur les services et les établissements culturels.

Toutes les actions engagées au titre de la politique culturelle seront maintenues et développées, notamment avec les célébrations du centenaire de Maxence Van der Meersch et du tricentenaire de Vauban. Par ailleurs, le Forum départemental des Sciences, après un an d'intégration, poursuivra son développement.

Le budget Culture s'élèverait à **17,85** M€(**19,07** M€ en 2006).

1.2.4.2 Le sport

L'accession aux sports du plus grand nombre reste une motivation première du Département. L'action départementale commence dès le plus jeune âge avec l'aide au sport scolaire et au sport de proximité, jusqu'à l'aide au sport de haut niveau.

Ces dépenses se maintiendraient au niveau du budget 2006, soit **2,75 M€**

1.2.4.3 Le tourisme

Les dépenses de fonctionnement relatives au tourisme augmenteraient légèrement par rapport à celles de 2006 (4,89 M€), pour atteindre 4,93 M€

Cette augmentation concerne notamment la prime d'assurance dommages-ouvrage pour les travaux du village de la station touristique du Val Joly.

1.2.5 Le secteur social

1.2.5.1 L'aide aux personnes âgées

Les politiques gérontologiques permettent l'accompagnement des personnes âgées de plus de soixante ans confrontées à des difficultés liées à la perte d'autonomie. La mise en œuvre de ces politiques se concrétise notamment au travers de l'APA, des Centres Locaux d'Information et de Coordination, et de l'aide à l'hébergement des personnes âgées.

► L'APA

Après cinq années de financement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), le montant des dépenses réalisées a tendance à se stabiliser.

Cette allocation s'adresse aux personnes âgées de 60 ans ou plus, dont le niveau de dépendance justifie une aide importante, à domicile ou en établissement. Elle permet souvent aux personnes âgées un maintien à domicile qui ne serait pas possible sans cette aide.

L'ouverture des droits n'est pas soumise à conditions de ressources, une participation financière restant toutefois à la charge des bénéficiaires dès lors que leurs ressources sont supérieures à un montant révisé par voie réglementaire.

Le nombre de bénéficiaires de l'APA est de 31 326 au 1^{er} novembre 2006.

Le budget primitif 2007 évoluerait de 8 M€, en passant de 287 M€ aubp 2006 à 295 M€.

L'enveloppe 2007 destinée à l'APA est estimée à 192,5 M€. Les autres dépenses du secteur « aide aux personnes âgées » concernent essentiellement les frais d'hébergement (88,4 M€).

> Les Centres Locaux d'Information et de Coordination

La loi nº 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales a transféré la gestion des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) aux départements.

Les CLIC sont des services médico-sociaux qui participent à la coordination gérontologique de proximité et exercent des fonctions d'accueil, de conseil et d'orientation auprès des personnes âgées, contribuant ainsi à l'articulation entre prise en charge sanitaire et médico-sociale et accompagnement social des personnes âgées.

Les crédits de 2006 avaient été inscrits lors de la DM1. Au budget 2007 une inscription de 3,16 M€ est prévue.

1.2.5.2 Les aides pour la lutte contre l'exclusion

Par la loi du 13 août 2004 ont été transférés le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) et le Fonds de Solidarité Logement élargi. Ces transferts sont intervenus après la loi du 18 décembre 2003 ayant donné aux départements la gestion du Revenu Minimum d'Insertion.

> Le Fonds d'Aide aux Jeunes et le Fonds de Solidarité Logement

Dans le cadre du FSL, un nouveau plan, adopté en mars 2006 par notre Assemblée, a pour objectif de concentrer les interventions départementales sur des publics prioritaires : les locataires de logements insalubres ou en « sur-occupation », les personnes qui sortent de centres d'hébergement, etc...

Après une forte évolution des crédits de dépenses en 2006 en raison de la prise en charge par le Département de la part de l'Etat, ces fonds seraient inscrits en 2007 à hauteur des crédits 2006 :

en millions d'euros	Budget 2005	Budget 2006	Propositions 2007
Fonds d'Aide aux Jeunes	1,38	2,80	2,80
Fonds de Solidarité Logement	7,00	11,41	11,41
Fonds d'énergie	1,73	2,26	2,26

➤ Le Revenu Minimum d'Insertion

L'Etat a transféré aux départements la gestion et le financement du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) à compter du 1^{er} janvier 2004. Jusqu'à cette date les départements n'avaient en charge que le volet Insertion du RMI.

Ces dépenses nécessitent un effort financier important pour le département.

En effet, avec un taux de chômage, à la fin 2005, de 13,2 % contre 9,5 % au niveau national, le Nord est l'un des départements les plus sévèrement touchés en France.

Actuellement, près de 75 400 personnes sont allocataires du RMI. Il s'agit d'une population très hétérogène, qui comprend aussi bien des jeunes diplômés que des personnes en grande difficulté.

Les dépenses de RMI comprenant les allocations RMI et les actions de lutte contre l'exclusion ont évolué de la façon suivante : 38 M€ en 2003 (insertion seule), 340M€ en 2004 (allocations + insertion), 376 M€ en 2005, une prévision de 424,8 M€ en 2006.

Pour 2007, les dépenses relatives aux allocations et aux

contrats d'avenir pourraient évoluer de 38,8 M€ en passant de **341.96** à **380.8** M€.

En compensation financière, les départements reçoivent une quote-part de la taxe intérieure sur les produits pétroliers qui ne suffit pas à couvrir l'effort financier (un aperçu de la non-compensation supportée par le Département est présenté en recettes de fonctionnement).

1.2.5.3 Les aides aux personnes handicapées

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées bouleverse en profondeur les politiques de prise en charge et d'accompagnement des personnes handicapées.

Elle garantit aux personnes handicapées le libre choix de leur projet de vie par le droit à la compensation de leur handicap.

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) peut prendre la forme d'aides humaines ou techniques.

Elle devrait remplacer progressivement l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP). Le choix se fera souvent au moment du renouvellement de l'ACTP.

Une grande partie des décrets d'application de la loi est parue en décembre 2005.

Concernant les dépenses pour la Prestation de Compensation du Handicap, il est encore difficile de connaître le nombre exact de bénéficiaires potentiels et la montée en charge du dispositif.

Il est proposé de reconduire les crédits à hauteur de la dotation de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, soit 23 M€.

Une somme de 32,6 M€ serait inscrite en 2007 au titre de l'ACTP.

Globalement les dépenses pour les personnes handicapées augmenteraient de 7 M€ en passant de 199,8 M€ à 206,6 M€.

La plus grande part de ces dépenses est consacrée à l'hébergement des personnes handicapées (134,6 M€). Ces dépenses évoluent en fonction du prix de journée mais aussi en tenant compte de l'ouverture de nouvelles places chaque année.

1.2.5.4 Les aides sociales pour la protection de l'enfance

Le Département poursuit sa politique de planification familiale, de protection maternelle et infantile (PMI) et de protection de l'enfance.

Il s'investit notamment en développant les actions conduites par l'Observatoire Départemental de la maltraitance. En vue de renforcer le partenariat entre les équipes de l'Aide Sociale à l'Enfance et le monde associatif, il est proposé de fixer l'enveloppe des participations aux actions de prévention et de lutte contre la maltraitance à un montant total de $1 \text{ M} \in (0.54 \text{M} \in \text{au budget } 2006)$.

Dans la mesure du possible, sont développées les actions de soutien dans le milieu familial. Ainsi les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) évoluent de 20 % au budget 2007, pour un budget total à hauteur de 24 M€ (20M€ au BP 2006).

Globalement les dépenses du secteur Enfance, Famille augmenteraient de 11,5 M \in hors évolution des charges de personnel en passant de 270,7 M \in à282,2 M \in .

La grande partie de ces dépenses est consacrée à l'hébergement en établissement (191,5 M€).

1.2.5.5 Le secteur prévention médico-sociale

Le plan départemental solidarité-santé, adopté par le Conseil Général le 3 juillet 2006, fixe les grandes orientations en matière de santé pour les cinq années à venir (2006-2011).

Trois priorités sont affichées :

- réduire les inégalités de santé par l'accès aux soins et à la prévention,
- développer l'information sur les maladies sexuellement transmissibles,
- prévenir et réduire les conduites de consommation à risques.

Un budget de 16 M€ en 2007 serait consacré à la prévention médico-sociale (16,7 M€ au budget 2006).

1.2.6 Les réseaux et infrastructures

Ce budget passerait de 23 M€ à 26,9 M€, l'évolution correspondant essentiellement au réseau des routes nationales transférées.

Le Département a désormais, en charge supplémentaire, 385 km de routes nationales et 55 km de bretelles d'accès. Ces nouvelles voies intégrées dans le patrimoine du département supportent généralement un trafic plus important que celui enregistré sur le réseau actuel.

Cela représente une charge de gestion importante, notamment dans le domaine des interventions hivernales.

Une nouvelle organisation des services a été mise en place. Par exemple, les circuits de salage répartis sur l'ensemble du Département sont passés de 80 à 113. Une grande partie de ces circuits est faite directement par les services.

Le transfert du personnel de la DDE vers le Département est en cours.

1.2.7 L'aménagement et l'environnement

Lors de sa réunion du 5 décembre 2005, le Conseil Général a décidé d'élargir son intervention dans le domaine des déchets en mettant en œuvre une politique de réhabilitation des anciennes décharges brutes communales.

Une réflexion a été engagée en vue d'une extension de cette politique au domaine des « ressourceries/recycleries ».

Le Département entend également poursuivre, dans le cadre de sa démarche Agenda 21, les actions de soutien menées en matière de la réhabilitation des jardins familiaux, de vergers, de boisement à caractère forestier et son soutien aux nombreuses associations œuvrant à la préservation et à la valorisation de l'environnement.

Les dépenses d'environnement seraient inscrites à hauteur de **2,4 M€**en 2007.

Le budget des espaces naturels sensibles, hors dépenses de personnel, évoluerait de 1,5 M€ au BP 2006 à 1,7 M€ en 2007.

1.2.8 Les transports

Les transports interurbains concernent 124 lignes régulières et environ 640 autocars.

Ce sont notamment près de 127 000 jeunes (écoliers, collégiens et lycéens) qui empruntent gratuitement les transports en commun.

Les dépenses de fonctionnement pour les transports diminueraient légèrement au budget 2007 pour un montant de **101,8 M€** par rapport à **102,1 M€** en 2006. Cette diminution est liée uniquement au nombre de jours fériés sur le temps scolaire, plus faible en 2006.

La prévision 2007 tient également compte de l'augmentation des tarifs des produits pétroliers.

1.2.9 Le développement économique

Les actions de développement économique du Département du Nord ont pour objectif d'aider à la création d'emplois et de participer au renouvellement du tissu économique, source d'emplois futurs, dans un souci de développement équilibré du territoire. La solidarité, essence des politiques départementales, doit ainsi trouver une résonance dans les politiques économiques.

C'est pourquoi, le Département met l'accent sur des politiques ciblées et prioritaires permettant :

 d'aider la création et la transmission d'entreprises par les Ruches d'entreprises et son intervention dans le

- cadre du Programme Régional Création et Transmission d'Entreprises (PRCTE),
- de favoriser l'accès à l'emploi,
- de préparer l'économie de demain.

Le budget 2007 inscrit pour le développement économique s'élèverait à **8,96** M€(9,8 M€ au budget 2006).

1.2.10 Les relations internationales

Ces dépenses se maintiendraient au niveau du budget 2006, soit **1,5** M€ Elles concernent les opérations de coopération et de jumelage, ainsi que la provision pour catastrophes naturelles.

Sur ces crédits est également prévue la participation du Département aux échanges internationaux de jeunes. Ce dispositif, qui a fait ses preuves, a servi de base à la mise en œuvre d'un nouveau programme plus élaboré en faveur des jeunes du département pour l'ouverture à l'international.

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du projet de BP 2007 évoluent faiblement par rapport au BP 2006 au regard des charges transférées au Département.

Le total des recettes augmenterait de 6,85 % par rapport au Budget de 2006, pour atteindre un montant total de 2 202 M€en 2007.

Le tableau ci-après présente les différentes recettes de fonctionnement et leur évolution.

Recettes de fonctionnement (en millions d'euros)	Budget 2006	Prévision BP 2007	Var en M€	iation en %
Fiscalité directe				
Impôts directs	629,00	628,00	- 1,00	- 0,16%
Compensations fiscales	31,20	29,60	-1,60	-5,13%
Fiscalité indirecte				
Droits de mutation	165,00	190,00	25,00	15,15%
Vignette	0,12	0,00	-0,12	
Autres recettes de fiscalité indirecte	22,56	24,09	1,53	6,76%
Dotations fonctionnement				
Dotation Globale de Fonctionnement	625,50	642,70	17,20	2,75%
Dotation Globale de Décentralisation	27,15	28,40	1,25	4,60%

Recettes liées aux compétences nouvelles				
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP)	346,90	385,60	38,70	11,16%
dont sur 2006 : 77,9 м€ inscrits en provisions				
et dont sur 2007 : 85,6 м€ inscrits en provisions				
Taxe spéciale convention d'assurance (TSCA)	41,38	94,89	53,51	129,31%
dont TSCA sur la base de 2006	41,38	42,66		
Prélèvement DGF financé par TSCA	30,15	31,40		
dont Transfert de compétences avant 2007	11,23	11,26		
et dont TSCA nouveautés 2007		52,23		
dont Transfert TOS		37,13		
Transfert réseau routier non structurant		6,09		
Forfait d'externat		9,01		
Recettes sociales	72,19	81,43	9,24	12,80%
Fonds de financement de l'APA	57,50	61,13	3,63	6,31%
Prestation compensation handicap	23,00	23,00	0,00	0,00%
Diverses recettes dont FARPI	15,33	13,63	-1,70	-11,09%
Transfert routes nationales (inclus en 2007 dans TSCA)	4,40	0,00	-4,40	
	2 061,22	2 202,47	141,25	+ 6,85%

2.1 La fiscalité directe

La recette 2007 des 4 taxes directes locales a été estimée, à taux constants, à **628** M€ contre **629** M€ inscrits au Budget Primitif 2006.

Les résultats ci-dessus tiennent compte :

- ➤ de l'hypothèse d'une revalorisation de 1,8 % des bases pour le calcul des 3 taxes (foncier bâti, foncier non bâti et taxe d'habitation),
- de l'hypothèse d'une revalorisation de 3 % des bases de la taxe professionnelle,
- de la limitation de la cotisation de taxe professionnelle des entreprises à 3,5 % de leur valeur ajoutée (article 85 de la loi de finances 2006): l'impact financier sur 2007 a été estimé à une réfaction de 16 M€ par rapport aux recettes 2006.

La limitation de la cotisation de taxe professionnelle, décidée par l'Etat, a été prise en charge par l'Etat sur 2006 mais sera répercutée en partie sur les collectivités territoriales en 2007.

Sur la base d'une première hypothèse calculée en 2005,

70 % de la base de taxe professionnelle des entreprises du Nord entreraient dans le cadre de la limitation de la cotisation de taxe professionnelle (source ADF du 16 novembre 2005).

Le Département verrait donc la base de taxe professionnelle sur laquelle il a le pouvoir d'agir passer de 100 % à environ 30 %.

2.2 Les droits de mutation

Le marché immobilier permet de prévoir une nouvelle augmentation sur 2007 et d'inscrire un montant de **190** M \in soit une évolution de 25 M \in par rapport à 2006.

2.3 Les recettes de l'Etat

Les dotations ont été estimées en fonction des éléments fournis dans le projet de loi de Finances 2007.

2.3.1 La Dotation Globale de Fonctionnement

Elle est actualisée à hauteur de 2,5 % (inflation estimée pour 2007 à + 1,8 % et croissance du PIB à 2,25 %).

Le produit attendu en 2007 de la DGF s'élève à **642,7** M€ contre **625,5** M€en 2006.

2.3.2 La Taxe Sur les Conventions d'Assurances (TSCA)

La TSCA passerait de **41,38** M€ en 2006 à **94,89** M€ en 2007. Elle intègre plusieurs compensations pour les transferts de compétence.

Une circulaire du 23 novembre 2006 précise les montants de la compensation financière liée aux transferts de compétence prévus par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

La part relative aux transferts avant 2007 évolue de 41,38 à $42,66 \text{ M} \in$.

Il s'agit notamment:

- du prélèvement de la DGF,
- des crédits pour le transfert du FDAJ, du FSL et des CLIC,
- de la suppression de la vignette,
- des premiers transferts des personnels TOS en 2006.

La part relative aux transferts en 2007 s'élève à 52,23 M€.

Elle correspond:

- pour le transfert du réseau routier non structurant une somme de 6,1 M€ est inscrite (dont 4,4M€ inscrits en 2006 dans les recettes diverses);
- pour le transfert des personnels TOS: près de 1 400 agents TOS ont souhaité intégrer notre collectivité; il est prévu d'inscrire une recette à hauteur de 37,13 M€;
- pour le forfait d'externat privé une somme de 9 M€
 est inscrite; un montant identique est prévu en
 dépenses au chapitre enseignement.

2.3.3 Le fonds de financement de l'APA

Depuis l'année 2004, le montant du concours de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie est réparti annuellement entre les départements en fonction des critères suivants :

- le nombre de personnes âgées de plus de soixante quinze ans,
- le montant des dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie,
- le potentiel fiscal, déterminé selon les modalités définies à l'article L.3334-6 du code général des collectivités territoriales,
- le nombre de bénéficiaires du revenu minimum d'insertion.

Compte tenu des informations connues, la participation de la CNSA atteindrait, en 2007, 61,13 M€ pour le financement de l'APA; elle s'élevait à 57,5 M€en 2006.

2.3.4 La Prestation de Compensation du Handicap

La participation 2007 de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie serait reconduite à hauteur de celle de 2006, soit **23 millions d'euros**.

2.3.5 La compensation au titre du RMI

Les départements reçoivent une quote-part de la taxe intérieure sur les produits pétroliers depuis 2004, au titre de la compensation financière pour le financement des allocations du Revenu Minimum d'Insertion.

Les dispositions législatives en vigueur n'assurent aux Départements qu'une garantie plancher au niveau de la charge 2003 du RMI supportée par l'Etat.

Cette recette est loin de suffire à compenser les dépenses réalisées au titre du RMI par le Département comme le présente le tableau suivant :

Comptes administratifs	2004	2005	Estimation 2006
Allocations RMI, indus et contrats d'avenir.	301,00 м€	332,63м€	372м€
Participation Etat TIPP (et indus)	267,10 M€	294,87 M€ (dont 33,9 M€ pour compenser 2004)	279,45 M€ (dont 9,5 M€ pour compenser 2005)

L'estimation de la participation de l'Etat pour 2007 comprend la garantie plancher aux environs de 268 M€, et une somme estimée provisoirement à 32 M€ et correspondant au fonds de mobilisation pour l'insertion ouvert par l'Etat pour réduire partiellement l'écart entre le coût réel du RMI et des contrats d'avenir, et la compensation accordée par la loi de 2003.

Compte tenu d'une prévision de recette limitée par l'Etat

à 300 M€, il existe pour 2007 sur cette créance, comme en 2006, un risque financier qui peut être estimé à 85,6 M€; il intègre les frais financiers induits par l'avance de trésorerie assumée par le Département. Il conviendra de le provisionner dans le projet de budget.

Ainsi, conformément aux dispositions de la loi organique relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales et afin de permettre la couverture « à l'euro près » de la

charge correspondante, le produit de la TIPP inscrit au projet de budget pour 2007 serait donc de **385,6 millions d'euros**.

3. <u>Equilibre de la section de fonctionnement par</u> l'épargne

3.1 L'évolution de l'épargne

L'épargne de gestion correspond à la différence entre les recettes (impôts et aides) et les dépenses (charges de personnel et de gestion) de la section de fonctionnement.

Cette épargne est au moins égale aux opérations d'ordre de transferts entre sections (essentiellement la dotation aux amortissements).

Si les moyens dégagés à la section de fonctionnement le permettent, elle peut être supérieure auxdits transferts, et contribuer ainsi à un autofinancement accru de la section d'investissement, soit en participant au remboursement de l'annuité en capital de la dette, soit en finançant les équipements nouveaux.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'épargne depuis 8 ans.



Le taux d'épargne du Département du Nord qui était de 19,2 % en 1998 s'est amélioré pour atteindre 22,7 % en 2001, donnant ainsi au Département une meilleure assise financière, donc une marge de manœuvre, avant de régresser fortement jusqu'en 2005 pour atteindre 10,5 %.

C'est principalement le transfert de la compétence RMI en 2004 qui a fait plonger le taux d'épargne de 30 % sur 4 ans, réduisant ainsi la solvabilité du Département et sa capacité à s'autofinancer.

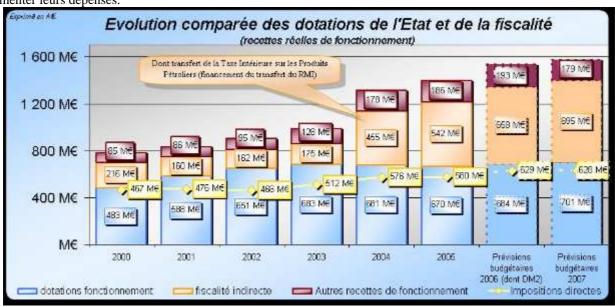
3.2 La perte d'autonomie fiscale

L'histogramme ci-dessous comparant l'évolution de nos

recettes de fonctionnement montre, très clairement, que la part des recettes, sur lesquelles nous n'avons aucune prise (dotations de l'Etat, compensations et fiscalité indirecte) passe de 56 % à 63 % alors que les produits de fiscalité directe ont une part décroissante de 37 % à 28 % dans la période allant de 2000 (CA) à 2007 (prévisions BP).

Cette perte d'autonomie fiscale est un élément de paralysie budgétaire supplémentaire venant s'ajouter aux transferts de compétences dont le financement n'est pas intégralement assuré par l'Etat, malgré les dispositions de l'article 72.2 de la constitution qui garantit aux collectivités territoriales l'attribution de ressources pour toute création ou extension de compétences ayant pour conséquence

d'augmenter leurs dépenses.



2ème partie: LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement

Les travaux constituent le premier poste de dépenses de la section d'investissement (53,5 % en 2005). Le deuxième poste important correspond aux acquisitions (29 % en 2005). La part relative consacrée à la dette a progressé (16,5 % en 2005).

1.1. Compte administratif 2005 et prévision de réalisation 2006

En fonction de la même analyse que pour les dépenses de fonctionnement, les consommations des crédits d'investissement de 2005 et 2006 évolueraient de la façon suivante :

	Section d'investissement (groupes 90 et 91)	Crédits 2005	C.A 2005	Ratio C.A 2005	Crédits 2006 (avec DM2)	Prévision CA 2006	Prévision Ratio CA 2006
	Equipements départementaux						
900	Services Généraux	14,54	6,99	48,1 %	22,21	12,08	54,4 %
902	Enseignement	152,74	115,18	75,4 %	180,36	156,80	86,9 %
903	Culture, vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	8,13	3,32	40,8 %	8,22	3,44	41,9 %
904	Prévention médico-sociale	0,98	0,70	71,4 %	0,68	0,61	91,0 %
905	Action sociale (hors RMI RMA)	19,71	8,28	42,0 %	27,74	16,80	60,6 %
9054	Revenu Minimum d'Insertion	1,04	0,39	37,5 %	0,80	0,22	26,9 %
906	Réseaux et Infrastructures	137,50	90,84	66,1 %	131,31	97,69	74,4 %
907	Aménagement et Environnement	5,21	3,45	66,2 %	8,00	4,80	60,0 %
908	Transports	0,74	0,14	18,9 %	0,92	0,31	33,7 %
909	Développement économique	2,37	1,65	69,6 %	4,35	3,97	91,3 %
	Total groupe 90	343,0	230,9	67,3 %	384,6	296,7	77,2 %
	Subventions d'équipements						
912	Enseignement	16,31	9,38	57,5 %	5,90	1,04	17,7 %
913	Culture, vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	16,04	10,08	62,8 %	14,38	8,63	60,0 %

914	Prévention médico-sociale	2,39	1,20	50,2 %	2,36	0,97	41,0 %
915	Action sociale (hors RMI RMA)	34,94	7,00	20,0 %	34,16	12,38	36,2 %
9154	Revenu Minimum d'Insertion	0,90	0,03	3,3 %	1,80	0,54	30,2 %
916	Réseaux et Infrastructures	23,42	14,01	59,8 %	21,18	14,18	66,9 %
917	Aménagement et Environnement	31,42	23,88	76,0 %	35,36	24,31	68,7 %
918	Transports	7,15	6,71	93,8 %	5,18	5,18	100,0 %
919	Développement économique	21,35	12,12	56,8 %	22,27	13,65	61,3 %
	Total groupe 91	153,9	84,4	54,8 %	142,6	80,3	56,3 %
	Total investissements	496,9	315,4	63,5 %	543,3	377,1	69,4 %

Cette étude prévisionnelle sur la consommation des crédits d'investissement en 2006 confirme l'amélioration du taux de réalisation des dépenses en fonction des calendriers de programmation des opérations décidées par l'Assemblée Départementale.

1.2. Les orientations budgétaires 2007

L'année 2007 sera marquée par le transfert des routes nationales au Département.

Les grandes dépenses d'investissement présentées ci-après permettent de mesurer l'état du patrimoine transféré par l'Etat au Département et la contribution que doit apporter notre collectivité à la mise à niveau de ce patrimoine.

Engagé dans une démarche de développement durable depuis plusieurs années, le Département du Nord s'est fixé, entre autres objectifs de construire des projets (bâtiments ou infrastructures routières) suivant les normes Haute Qualité Environnementale (HQE).

Le 16 octobre 2006, trois projets conduits par le Département ont reçu une certification HQE; il s'agit des collèges Anne Franck et Jean-Jacques Rousseau à Roubaix et de l'UTPAS de Fourmies.

Les principales évolutions des dépenses d'investissement à présenter dans ce débat d'orientations budgétaires sont explicitées ci-après.

1.2.1 Dans le domaine des collèges



(photo: Collège d'Hautmont)

Sur les 203 collèges du Département du Nord, 83 collèges ont été reconstruits et 33 sont en projet de reconstruction.

Sur l'année scolaire 2006-2007, 5 nouveaux collèges seront livrés (Auby, Berlaimont, Hautmont, Seclin, Lille Louise Michel).

Depuis 2001, d'importants travaux ont été réalisés :

- des opérations de sécurité sur plus de 130 collèges,
- la requalification de près d'une centaine de demi pensions,
- ➤ la modernisation de 24 collèges.

Par ailleurs, un important plan de maîtrise d'énergie est en cours de réalisation, dont bénéficieront, à terme, 86 collèges.

Avec la 4^{ème} phase d'équipement des collèges en Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), l'ensemble des collèges publics sera équipé.

Le budget Enseignement (chapitres 902 et 912) inscrit à hauteur de 151,5 M€ en 2006, évoluerait de 23,3M€ pour un montant total en 2007 de 174,8 M€ (+ 15,4 %).

1.2.2 Dans le domaine culturel



(photo : Musée de Cassel)

Le budget global d'investissement de 2007 connaît une augmentation due au démarrage de chantiers importants dans

les différents équipements, notamment :

- les études et les premiers travaux pour l'aménagement du site archéologique de Bavay (le Département a confirmé par délibération du 3 juillet 2006 l'engagement de principe de sa candidature pour le transfert de propriété du site),
- le démarrage des travaux de construction du nouveau
 Musée Atelier du Verre de Sars-Poteries,
- la poursuite des travaux d'aménagement et d'entretien du Forum Départemental des Sciences,
- les premières phases d'études de l'opération d'extension des magasins des Archives Départementales,
- l'engagement des travaux du Musée de Flandre à Cassel.

Le budget Culture, Vie Sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs (chapitres 903 et 913) inscrit à hauteur de 17,6 M€ en 2006, évoluerait de 1,5 M€ pour un montant total en 2007 de 19,1 M€ (+ 8,5 %).

1.2.3 Dans le domaine des infrastructures



Dans le cadre du schéma routier départemental 2000-2014 et plus précisément du plan routier départemental 2005-2010,

- ➤ plus de 500 km de voies ont pu bénéficier d'un renouvellement en couche de surface ;
- > plus de 80 aménagements de sécurité ont été réalisés ;
- ➤ des déviations urbaines importantes ont pu être réalisées notamment à Hazebrouck, Wambrechies, Hautmont, Halluin, Comines et Bousbecques.

Le plan routier départemental 2005-2010 a été adopté par le Conseil Général en mars 2005 pour un montant total de travaux estimé à plus de 650 M€.

Ce plan routier départemental vise à :

- renforcer le niveau d'exigence de sécurité sur le réseau départemental,
- > soutenir le développement économique et touristique,
- > contribuer à la politique de la ville,
- > soutenir des projets de multimodalité des transports,
- > assurer un développement durable et équilibré du territoire départemental.

Aux 4 800 km de routes départementales, viennent s'ajouter près de 440 km de routes nationales, qui ont été transférées depuis le 1^{er} janvier 2006.

Des études ont permis d'évaluer l'état de ces routes nationales et d'estimer le montant des travaux nécessaires pour obtenir le bon niveau d'aménagement et de sécurité.

La remise à niveau de ce patrimoine transféré, présenté dans le plan départemental des routes nationales lors de l'assemblée plénière du 18 décembre 2006, s'élèverait à plus de 560 M€, qui pourraient s'étaler sur dix ans.

Le Département prévoit de consacrer dès 2007 une enveloppe de 57 M€ pour l'amélioration et l'aménagement des routes nationales.

Ce transfert de compétence entraîne un énorme effort financier pour le Département puisque les recettes de compensation prévues pour le transfert du réseau de routes nationales s'élèvent à 6,1 M€ (recette inscrite en fonctionnement).

Le budget Réseaux et Infrastructures (chapitres 906 et 916) inscrit en 2006 à hauteur de 111,8 M€, évoluerait de 57 M€ pour un montant total en 2007 de 168,8M€ (+ 51 %).

1.2.4 Dans le domaine social

Le budget 2007 propose la création d'une nouvelle enveloppe financière hors contrat de plan de 19 M€ pour la modernisation et l'humanisation des maisons de retraite.

En ce qui concerne les investissements directs, il est prévu d'augmenter les crédits de réhabilitation de certains établissements de l'EPDSAE notamment pour les chantiers qui débuteront en 2007 à Lambersart, au centre d'accueil mère – enfants à Hellemmes, et pour la création d'une antenne d'accompagnement à la vie autonome à Lille Esquermes.

Il est prévu également un programme d'investissement sur le parc immobilier départemental des bâtiments sociaux.

Le budget investissement du secteur social inscrit en 2006 à hauteur de 50,2 M€, évoluerait de 7M€ pour un montant total en 2007 de 57,3 M€ (+ 13,9 %).

1.2.5 Dans le domaine de l'environnement

L'élaboration du plan d'élimination des déchets ménagers doit être assurée par le Conseil Général.

Les solutions à trouver pour l'élimination ou le recyclage des déchets sont, pour les années à venir, des questions d'importance tant à l'échelle des états qu'au niveau local.

Le budget subvention 2007 pour la création de déchetteries augmenterait en passant de 60 000 à 170 000 euros.

Globalement le budget environnement serait de 1,35 M€ (1,05 M€ en 2006).

Dans le même temps le Département va poursuivre sa politique de préservation et de valorisation des espaces naturels sensibles. Le budget ENS 2007 passerait de 4 à 5 M€.

1.2.6 Dans le domaine du développement économique et touristique

Le Département, acteur du développement économique, poursuit son soutien aux créations d'entreprises avec l'ouverture en 2007 du chantier de construction d'une ruche d'entreprise à Beauvois en Cambrésis.

Le budget 2007 prévoit également les crédits nécessaires

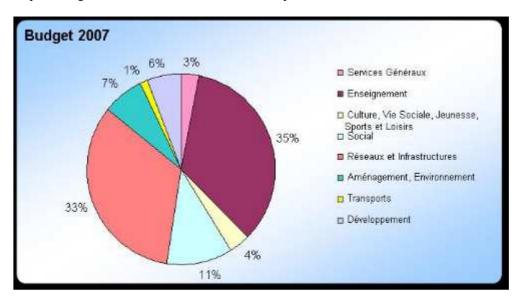
au développement de la station de tourisme du Val Joly.

Ainsi, le budget Développement inscrit en 2006 à hauteur de 19,7 M€, évoluerait de 10M€ pour un montant total en 2007 de 30 M€ (+ 52,3 %).

1.2.7 L'évolution du budget et des autorisations de programme

1.2.7.1 L'évolution du budget

Le graphique ci-dessous présente la répartition des dépenses d'investissement :

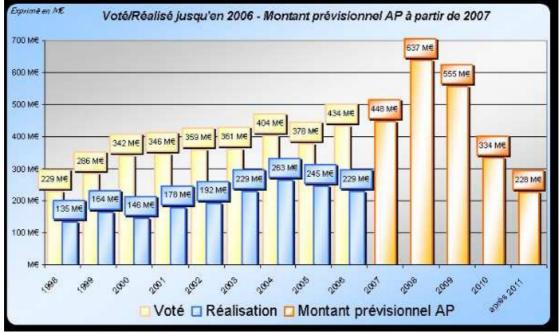


Ce graphique reprend les investissements directs (chapitres 90) et les subventions d'équipement (chapitres 91).

Les dépenses consacrées aux réseaux et infrastructures rejoignent celles affectées à l'enseignement. Les routes départementales et les collèges mobilisent 68 % des crédits d'investissement.

1.2.7.2 L'évolution des autorisations de programme

Compte tenu de l'ensemble des projets proposés ci-dessus et des différentes décisions prises ces dernières années, l'analyse montre que le stock des autorisations de programme restant à financer sur les exercices à venir a évolué fortement.



2. Les recettes d'investissement

au budget 2006.

L'ensemble des recettes définitives d'investissement est estimé à 62,8 M€ au Budget 2007 contre 60,6M€ inscrits

Le tableau suivant reprend les principales recettes d'investissement.

Recettes d'investissement	Budget 2006	Prévision BP 2007	Variation M€ %	
Fonds de compensation de TVA (FCTVA)	37,30	33,50	-3,80	-10,19%
Dotation Equipement des collèges (DDEC)	11,80	12,20	0,40	3,39%
Dotation globale d'Equipement	5,80	4,50	-1,30	-22,41%
dont Dotation d'Equipement 1 ^{ère} part	2,20	0,00	-2,20	-100,0%
dont Dotation d'Equipement 2 ^{ème} part	3,60	4,50	0,90	25,00%
Produit des cessions d'immobilisations	0,21	0,30	0,09	44,03%
Diverses recettes d'investissement	3,15	10,01	6,86	217,78%
Dont sur 2007, pour le réseau routier national transféré 6, 43 M€				
Autres recettes Immobilisations financières	2,36	2,33	-0,03	-1,27%
Total	60,62	62,84	2,22	3,67%

2.1 Le Fonds de compensation de TVA (F.C.T.V.A)

Le F.C.T.V.A constitue le remboursement partiel par l'Etat de la T.V.A payée par la collectivité sur ses dépenses d'investissement réalisées sur l'année n-2 (dernier exercice clos).

Les dépenses d'investissement varient d'une année sur l'autre en fonction de la réalisation des chantiers. Ainsi, le total des investissements constaté au compte administratif 2005 était de 316 M€, en diminution par rapport au compte administratif 2004 qui s'élevait à 345 M€.

Une recette de 33,5 M€ est donc attendue pour 2007.

2.2 La Dotation Globale d'Equipement

La diminution prévue de la Dotation Globale d'Equipement correspond à la suppression de la 1^{ère} part qui a été décidée lors de la loi de finances 2006. Celle-ci fait l'objet d'une compensation partielle dans le cadre de la DGF. Une

somme de 2,2 M€ avait été inscrite en 2006 au titre du versement du solde de la DGE 1^{ère} part sur des équipements antérieurs.

Globalement, la DGE passe donc de **5,8 M€ à 4,5M€** en 2007.

2.3 Les diverses recettes d'investissement

Ce budget pour 2007 est estimé à **10 M€** (3,15 M€ en 2006). La forte évolution de ces recettes correspond à une participation de l'Etat et d'autres collectivités aux travaux de mise en conformité de routes nationales à hauteur de 6,4 M€.

Il s'agit entre autres de la RN 43 pour le contournement Sud de Cambrai et la déviation de Cantin ainsi que de la RN 42 entre l'A25 et Hazebrouck.

3. Equilibre de la section d'investissement par la dette

L'évolution de l'encours de la dette du Département est

présentée dans l'histogramme suivant.



On constate que depuis 2002, le Département a augmenté son montant d'emprunt dans un contexte où les taux d'intérêt restent faibles.

L'encours de dette du Département, ramené au nombre d'habitants, représente 171 € par habitant au f^r janvier 2005. A titre de comparaison, la moyenne pour la strate des départements de plus d'un million d'habitants est de 254 €

par habitant à la même date.

Au budget 2006, un recours possible à l'emprunt à hauteur de 319 $M \in A$ été voté. Les décisions modificatives du budget 2006 ont permis de ramener l'autorisation de recours à l'emprunt à hauteur de 262 $M \in A$.

La prévision de recours à l'emprunt pour 2007 est portée à 415 M€.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 11 heures.

Laurent HOULLIER

Bernard DEROSIER

Secrétaire de Séance

Président du Conseil Général